

## ANNEXE A1

Adresse :  
7 Rang C, Wotton,  
JOA 1N0, QC

No de lots :  
6 207 853  
6 208 843  
6 208 844

<u>INCLUSIONS</u>	<u>EXCLUSIONS</u>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Cuisinière au propane</li><li>• Laveuse et sècheuse</li><li>• Poêle à bois</li><li>• 10 cordes de bois (environ)</li><li>• 3 réservoirs de 400 litres de propane</li><li>• 4 réservoirs de 100 litres</li><li>• 4 miradors de chasse</li><li>• Tracteur David Brown 990 à diesel 1968</li><li>• Kart de golf à essence</li><li>• Baco pour tracteur</li><li>• Tracteur a pelouse</li><li>• Balançoire</li><li>• Foyer extérieur</li></ul> <p><i>Lesquelles sont vendues sans garantie légale de qualité, aux risques et périls de l'acheteur</i></p>	<p>Propane dans les réservoirs</p>

### DÉCLARATIONS DU VENDEUR :

1. **LA GARANTIE :** La présente vente est faite sans garantie légale de qualité, aux risques et périls de l'acheteur.
2. **CONTRATS DE LOCATION:** Le vendeur déclare ne rien avoir en location.
3. **INCLUSIONS :** La section de la clause 11.2 qui stipule "*à les laisser libres de tout bien non inclus à la présente promesse d'achat ou qui n'est pas pris en charge par l'acheteur, à défaut de quoi l'acheteur pourra les faire enlever aux frais du vendeur...*" est remplacée par celle-ci :  

Tout ce qui restera sur la propriété à la date de la prise de possession sera réputé appartenir à l'acheteur à moins d'une entente écrite entre le vendeur et l'acheteur. Le tout étant donné sans garantie légale de qualité ou de fonctionnement, aux risques et périls de l'acheteur.
4. **TRANSFERT DE RESPONSABILITÉ :** L'acheteur et le vendeur s'engagent à signer le document : *Transfert de responsabilité : Engagement à ne pas détruire les investissements sylvicoles suite à des travaux forestiers subventionnés* (ci-joint). L'acheteur s'engage, à partir de la date de la signature de l'acte de vente de la propriété, à assumer les obligations contractées par le vendeur, ou les propriétaires précédents le cas échéant, envers l'Agence Forestière ou le Groupement Forestier de cette région, de veiller à la protection des investissements sylvicoles jusqu'aux dates d'échéance des engagements; rembourser à l'Agence une somme équivalente en tout ou en partie de l'aide financière versée, advenant la destruction totale ou partielle desdits investissements sylvicoles avant la date d'échéance inscrite. L'acheteur et le vendeur comprennent qu'ils sont les uniques responsables de ce transfert et non le courtier. **(Voir document ci-joint)**

5. **MONTANT DE VENTE PLUS TAXES** : Le montant de vente est plus les taxes applicables. La présente propriété est taxable, en tout ou en partie étant donné qu'elle effectue soit des opérations commerciales agricoles et/ou forestières et est vendue comme telle. De ce fait, la vente sera taxable (en tout ou en partie selon le cas).

**POÊLES, FOYERS ET/OU CHEMINÉES** : Le ou les poêles, foyers, appareils à combustion et la ou les cheminées sont vendus sans garantie quant à leur conformité à la réglementation applicable ainsi qu'aux exigences imposées par les compagnies d'assurances.

6. **PUITS | EAU** : Aucun document de conformité, aucune facture ou autre concernant le puits, vendu tel quel. Si l'acheteur le désire, celui-ci peut faire faire un test d'eau (quantité et qualité en remplissant le formulaire EAU avec le courtier lors d'une promesse d'achat).

7. **SUPERFICIE** : Superficie et mesures de la terre vendue selon le cadastre municipal, terre non arpentée, sans garantie de contenance, et vendue telle que vue. Le vendeur fournira à l'acheteur lors de la signature de l'acte de vente chez le notaire, le certificat de localisation ci-joint uniquement (daté du 25 nov. 2024).

8. **SUPERFICIE BOIS ET/OU CULTURE** : Les superficies en culture et/ou en bois, sont vendues telle que vue sans garantie de superficie et sont approximatives.

9. **ZONAGE AGRICOLE** : L'acheteur reconnaît que le lot vendu est situé dans une zone agricole, que ce lot est assujéti à certaines dispositions de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et qu'il ne pourra utiliser ce lot à une fin autre que l'agriculture à moins qu'il n'obtienne l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole ou qu'il puisse se prévaloir de droits prévus dans la Loi. De ce fait, l'acheteur est entièrement responsable de s'assurer de la faisabilité de son ou ses projets qu'il entend faire avec la propriété ci-haut mentionnée. Si l'acheteur veut du temps supplémentaire pour faire ses vérifications, il devra ajouter une clause à la promesse d'achat. Si aucune clause n'est ajoutée, c'est que l'acheteur s'en déclare satisfait.

10. **RÉPARTITION DU PRIX DE VENTE** : La répartition du prix de vente sera fournie par le vendeur et/ou son comptable au notaire instrumentant la vente.

11. **ZONE HUMIDE** : Il y aurait une zone humide sur la terre. De ce fait, l'acheteur est entièrement responsable de s'assurer de la faisabilité de son ou ses projets qu'il entend faire avec la propriété ci-haut mentionnée. Si l'acheteur veut du temps supplémentaire pour faire ses vérifications, il devra ajouter une clause à la promesse d'achat. Si aucune clause n'est ajoutée, c'est que l'acheteur s'en déclare satisfait.

12. **SERVITUDES** : Le vendeur déclare que l'immeuble n'est l'objet d'aucune servitude sauf et excepté, qu'il existe des servitudes d'utilité publique pour le transport et la distribution des services d'électricité, de téléphone, de télécommunication et de câblodistribution.

13. **FOSSE SEPTIQUE ET CHAMP D'ÉPURATION** : La fosse septique et le champ d'épuration seraient conçus pour 1 chambres ou pour une capacité de 500 gallons. Nous n'avons pas de document de conformité de ceux-ci. Si l'acheteur désire s'en servir pour plus que ce nombre permis (chambres ou gallons), il devra s'assurer d'avoir une fosse septique et un champ d'épuration qui répondent aux exigences municipales et environnementales le tout, à ses frais tant pour la demande que pour adapter la fosse et le champ d'épuration. L'acheteur les accepte dans leur état actuel à son entière satisfaction et à ses risques et périls, et renonce à tout recours contre le vendeur à cet effet. De plus la maison mobile n'est pas connectée au système septique.

Date : 04-05-2026

**Par la présente, je déclare avoir pris connaissance de ce document et m'en déclarer satisfait.**

PA \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Acheteur 1

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Vendeur 1

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Acheteur 2

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Vendeur 2

\_\_\_\_\_  
Date

*Toute reproduction et/ou modification, en tout ou en partie, est interdite sans l'autorisation écrite de Maxxum 100 centre inc. Si lors d'une promesse d'achat, vous souhaitez exclure ou modifier certaines clauses, vous devez en aviser les courtiers inscripteurs, raturer la clause, la réécrire en rouge et faire initialer vos clients afin que vos intentions soient claires entre toutes les parties. Toute modification au document à l'aide d'un logiciel comme Adobe est strictement interdite.*

**Dossier : 18 598**

**Minute : 8448**

**Copie No : 3**

---

**CERTIFICAT DE LOCALISATION**

---

**Lot(s) : Une partie du lot 6 208 844**

**Cadastre : Québec**

**Circonscription foncière : Richmond**

**Municipalité : Wotton**

---



285, boul. des Bois-Francs Sud, Victoriaville G6P 4T2  
Tél.: 819 758-3774 - 1 877 758-3774

1141, av. St-Louis, Plessisville G6L 2M4  
Tél.: 819 621-0404 - 1 877 758-3774

292, boul. Saint-Luc, Val-des-Sources J1T 2W1  
Tél.: 819 879-7115 - 1 877 758-3774

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE RICHMOND

**CERTIFICAT DE LOCALISATION**

**Rapport**

Je, soussigné, **DANY SAVARD**, arpenteur-géomètre, dûment qualifié pour exercer ma profession, certifie que dans le cadre de la préparation de ce certificat de localisation, j'ai vérifié les éléments mentionnés aux paragraphes 1 à 23 du premier alinéa de l'article 9 du Règlement sur la norme de pratique relative au certificat de localisation, à savoir :

1.- **Mandat**

À la demande de [REDACTED] j'ai procédé, le **25 novembre 2024**, aux recherches concernant l'immeuble faisant l'objet du présent certificat de localisation.

2.- **Opération d'arpentage et désignation du bien-fonds**

Le **11 novembre 2024**, j'ai effectué les mesurages de l'emplacement connu et désigné comme étant **une partie du lot 6 208 844**, du cadastre du **Québec**, municipalité de **Wotton**, circonscription foncière de Richmond.

**DESCRIPTION ACTUALISÉE:**

**Une partie du lot 6 208 844**

Une partie du lot **6 208 844**, du cadastre du **Québec**, municipalité de **Wotton**, circonscription foncière de Richmond, de figure irrégulière, borné et décrit comme suit: vers le nord-est par le lot 6 208 520 (Rang C), mesurant le long de cette limite trente-trois mètres et quarante-huit centièmes (33,48) selon un gisement de  $127^{\circ}24'27''$ ; vers le sud-est par une partie du lot 6 208 844,

mesurant le long de cette limite cent neuf mètres et quatre-vingt-dix centièmes (109,90) selon un gisement de 216°26'04"; vers le sud-ouest par une partie du lot 6 208 844, mesurant le long de cette limite quarante-trois mètres et soixante-deux centièmes (43,62) selon un gisement de 307°39'43"; vers l'ouest par une partie du lot 6 208 844, mesurant le long de cette limite trente-six mètres et quarante-deux centièmes (36,42) selon un gisement de 4°51'58"; vers le sud-ouest par une partie du lot 6 208 844, mesurant le long de cette limite vingt et un mètres et soixante-trois centièmes (21,63) selon un gisement de 307°39'43"; vers le nord-ouest par une partie du lot 6 208 844, mesurant le long de cette limite dix-huit mètres et seize centièmes (18,16) selon un gisement de 37°15'24", vers le nord-est par le lot 6 207 852, mesurant le long de cette limite quarante-neuf mètres et soixante-dix centièmes (49,70) selon un gisement de 127°39'43" et vers le nord-ouest par le lot 6 207 852, mesurant le long de cette limite soixante mètres et quatre-vingt-seize centièmes (60,96) selon un gisement de 37°15'24";

**SUPERFICIE : 5 226,4 mètres carrés**

3. **Titre de propriété**

Selon le dernier titre d'acquisition, [REDACTED]  
[REDACTED] seraient propriétaires de cet immeuble pour l'avoir acquis de [REDACTED] aux termes d'un acte reçu devant Me Lucien Deraspe, notaire, le 16 décembre 2008 et inscrit au registre foncier du bureau de la publicité des droits de Richmond le **18 décembre 2008** sous le numéro **15 851 223**.

4.- **Historique cadastral**

L'immeuble ci-haut désigné a été immatriculé au cadastre officiel du Québec comme étant le lot 6 208 844 en vertu de la réforme cadastrale, laquelle est en vigueur au registre foncier depuis le 28 avril 2021.

Le lot 6 208 844 remplace le lot 9A-2, Rang B, lequel ayant été immatriculé au cadastre du Canton de Wotton en vertu d'une opération cadastrale de subdivision, laquelle est en vigueur au registre foncier depuis le 30 octobre 2019.

Le lot 9A-2, Rang B est issu du lot originaire 9A, Rang B, lequel est en vigueur suite au dépôt du cadastre originaire, soit depuis le 16 février 1899.

5.- **Concordance entre les titres, le cadastre et l'occupation**

Les limites établies pour les fins du présent certificat de localisation sont basées sur le plan de cadastre du Québec dudit immeuble et les titres de propriété.

Les dimensions appliquées lors du présent mandat correspondent à un immeuble de 5 226,4 mètres carrés où il existe des bâtiments, le présent propriétaire l'étant en plus grande étendue.

Ces limites ainsi établies correspondent aux repères d'arpentage retrouvés sur les lieux.

Selon les informations publiées au registre foncier de cet immeuble, aucune des limites de cet emplacement n'a fait l'objet d'un bornage.

6.- **Description des constructions et localisation**

Les constructions sont entièrement érigées à l'intérieur des limites de la propriété ci-dessus décrite.

Ces constructions sont une maison unifamiliale isolée à un étage, portant l'adresse municipale 7 du Rang C dont le parement extérieur est en bois et en clin d'aluminium, un bâtiment secondaire à un étage avec revêtement en bois et en clin de vinyle, un pavillon à un étage avec revêtement en bois, une remise à un étage avec revêtement en bois et en acier prépeint et une seconde remise à un étage avec revêtement en acier prépeint.

La position et les dimensions de ces structures figurent sur le plan ci-joint. Les mesures ainsi que les distances des structures aux limites de propriété ont été prises au revêtement.

7.- **Empiétements, surplomb**

Il n'y a aucun empiétement ni surplomb affectant cet emplacement.

8.- **Ouverture, vue, saillies et égout des toits en référence aux articles 983 et 993 à 996 du Code Civil du Québec**

Il n'y a pas d'ouverture à des distances moindres à un mètre et cinquante centièmes (1,50) des lignes latérales et arrière de la part des constructions érigées sur cet emplacement et également de la part des constructions érigées sur les lots adjacents.

Il n'y a aucun égout de toits affectant cet emplacement.

9.- **Mitoyenneté**

Les murs de ces constructions ne sont pas mitoyens.

10.- **Servitudes inscrites et autres constatations**

Il existe deux servitudes en faveur d'Hydro-Québec contre une partie du lot 9A, Rang B, objet du présent certificat de localisation, inscrite au registre foncier sous les numéros 37 340 et 67 041 (voir au plan pour la localisation exacte).

J'ai constaté la présence d'une ligne électrique au nord-est de cet immeuble ainsi qu'une entrée électrique souterraine.

11.- **Avis d'expropriation**

Selon le registre foncier, aucun avis d'expropriation ou de réserve pour fins publiques n'affecte l'emplacement.

12.- **Règlements de construction et de zonage**

L'immeuble est conforme au règlement municipal de lotissement en ce qui concerne ses dimensions et sa superficie.

Cet immeuble est situé à l'intérieur des zones Id-5 et A-2 et, selon leur aspect extérieur, les constructions qui s'y trouvent seraient autorisées dans cette zone.

Les constructions, incluant structures et dépendances, respectent le règlement actuel de construction et/ou de zonage quant aux marges de reculs, sauf :

- pour le bâtiment secondaire qui est situé à une distance de 0,71 mètre de la maison, laquelle distance ne respecte pas la distance minimale de recul de 1,50 mètre entre deux bâtiments isolés.

Cet immeuble n'est pas situé à l'intérieur d'une zone patrimoniale ou d'une zone patrimoniale d'intégration indiquée au règlement de zonage.

Cet immeuble n'est pas situé à l'intérieur d'une zone de protection, d'une zone d'inondation ou d'une zone à risque établie par règlement municipal de zonage. Toutefois, une partie de cet immeuble est sujette à une zone de protection de milieu humide identifiée sur la cartographie de Canards Illimités Canada.

Cet immeuble n'est pas sujet à une rive à protéger établie par le présent règlement municipal de zonage et telle que définie au sein du Règlement sur les activités dans le milieu humides, hydriques et sensibles (RLRQ, c. Q-2, r. 0.1).

13.- **Lois particulières**

a) **Protection du Territoire Agricole**

Cette propriété est incluse dans la zone agricole adoptée par décret en vertu de la loi sur la Protection du Territoire et des Activités Agricoles du Québec (RLRQ, c. P-41.1). Toutefois, la partie de cet immeuble où sont situés les bâtiments, est incluse à l'intérieur d'un territoire couvert par une décision rendue par la Commission de la Protection du Territoire Agricole le 18 septembre 2008, dans un dossier portant le numéro 353 018, autorisant le lotissement, l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture (îlots déstructurés).

b) **Zonage aéroportuaire**

Le bien-fonds n'est pas situé à l'intérieur d'une zone aéroportuaire tel qu'établie par règlement adopté sous l'autorité de la Loi sur l'aéronautique (L.R.C., 1985 c. A-2).

c) **Zone d'inondation cartographiée**

Le bien-fonds n'est pas situé à l'intérieur d'une zone d'inondation cartographiée en vertu de la Convention entre le gouvernement du Canada et du gouvernement du Québec relative à la cartographie et à la protection des plaines d'inondation et au développement durable des ressources en eau, signé en 1976 et ses modifications subséquentes.

d) **Loi sur le patrimoine culturel**

Selon le registre foncier, cette propriété ne constitue pas un bien patrimonial et n'est pas située en tout ou en partie à l'intérieur d'une aire de protection ou d'un site patrimonial en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, c. P-9.002).

e) **Tribunal administratif du logement**

L'immeuble ci-dessus décrit ne semble pas présenter les éléments apparents d'un ensemble immobilier au sens de la Loi sur le tribunal administratif du logement (RLRQ, c. T-15.01).

**Système de mesure**

Toutes les dimensions dans le présent rapport sont en mètres (SI).

**Le plan**

Le plan ci-joint illustre l'immeuble ci-haut désigné, sa contenance et les principaux éléments qui l'occupent. Il fait partie intégrante du présent certificat de localisation.

### Utilisation de ce document

Le présent certificat de localisation est un document comportant un rapport accompagné d'un plan dans lequel l'arpenteur-géomètre soussigné exprime son opinion sur la situation et la condition actuelle du bien-fonds ci-haut décrit par rapport aux titres de propriété, au cadastre, à l'occupation ainsi qu'aux lois et règlements pouvant l'affecter. Préparé aux fins d'une vente et/ou de financement par le soussigné, ce document ne peut être utilisé ou invoqué à des fins autres sans l'autorisation écrite de son auteur.

Les distances des structures par rapport aux limites de propriété n'ont été calculées et illustrées que pour permettre l'expression d'une opinion quant à l'application des lois et règlements pouvant affecter le bien-fonds. Elles ne doivent pas être interprétées comme fixant les limites définitives de la propriété.

### Certificat

Je certifie que le présent rapport et le plan qui l'accompagne sont conformes aux renseignements obtenus par le mesurage et l'observation des lieux et à ceux fournis par les documents que j'ai pu recueillir.

Préparé à Victoriaville, ce **vingt-cinquième** jour du mois de **novembre deux mille vingt-quatre** sous le numéro **8448** de mes minutes.

*Signé numériquement*

**DANY SAVARD  
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE**

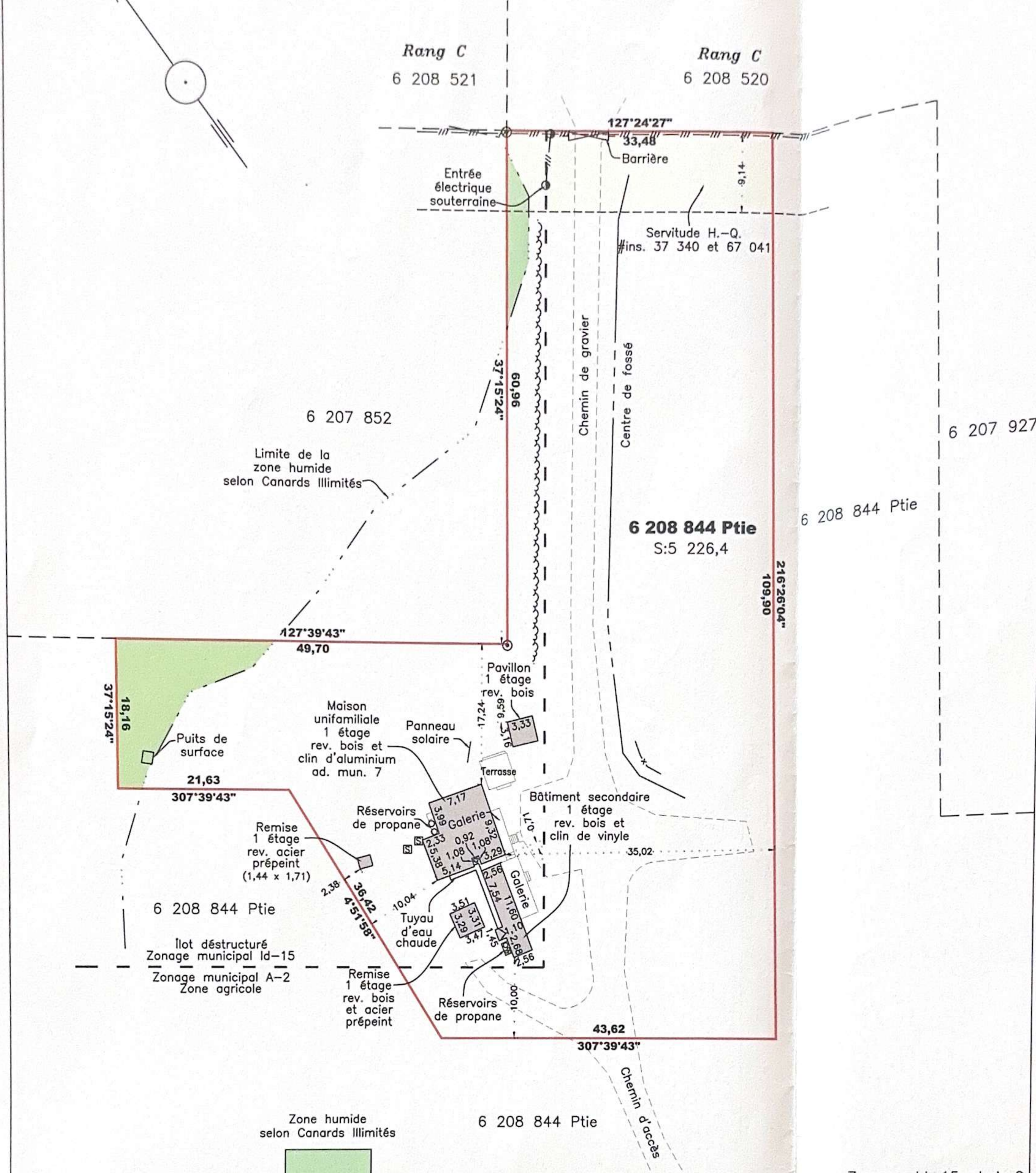
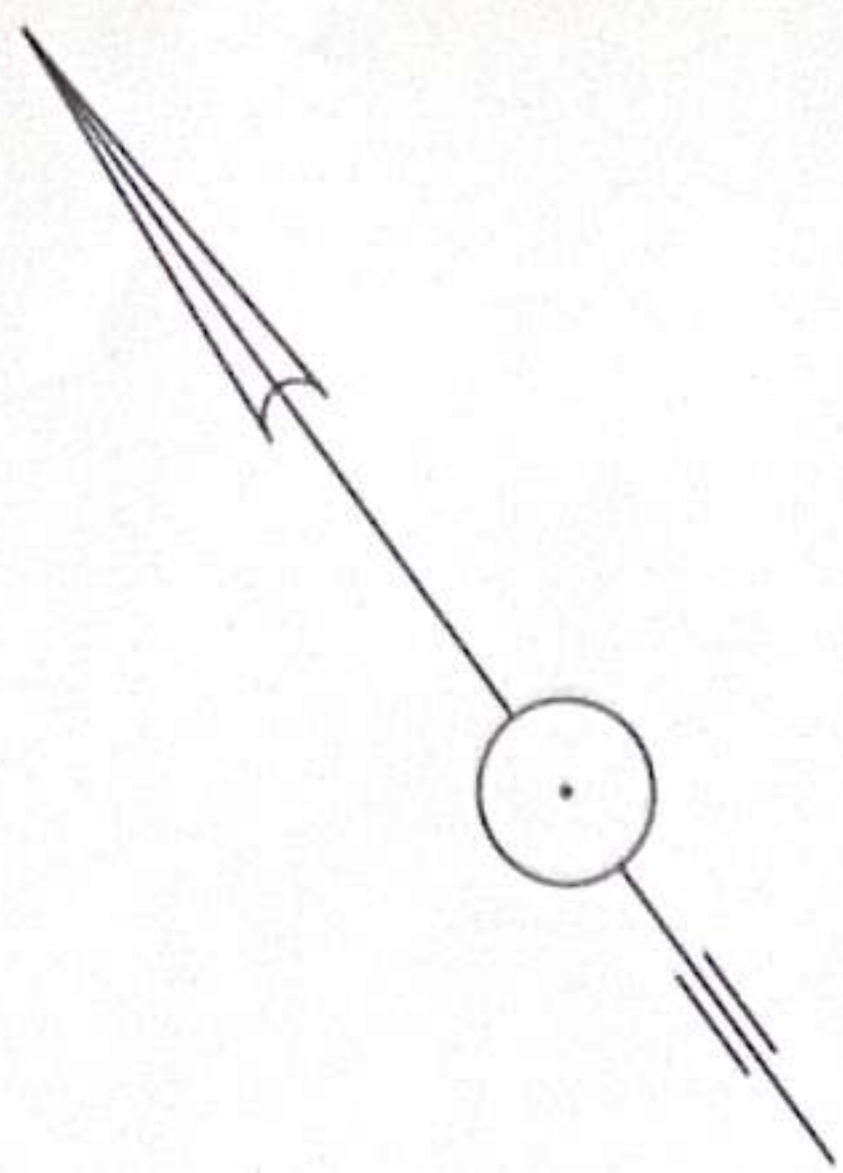
**VRAIE COPIE DE L'ORIGINAL**

**ÉMISE LE:** 13 décembre 2024

*Dany Savard*  
**ARPENTEUR-GÉOMÈTRE**

Minute - **8448**

Dossier - **18 598**



Zone humide  
selon Canards Illimités

Zonage: Id-15 et A-2

<b>Légende</b>	⊙ Repère d'arpentage	⌚ Bord boisé	—x— Clôture	—//— Ligne électrique
	○ Tige de fer	● Poteau	⊙ Arbre	■ Installation septique

**CERTIFICAT DE LOCALISATION**

Lot(s): Une partie du lot 6 208 844  
 Cadastre: Québec  
 Circonscription foncière: Richmond  
 Municipalité: Wotton  
 Propriétaire(s): Germain Bastien et Claire Gagné

N.B.: Les mesures sont en mètres.  
 N.B.: Les mesures ainsi que les distances des structures aux limites de propriété ont été prises au revêtement.  
 Ce plan ainsi que le rapport l'accompagnant font parties intégrantes du présent document. Ce Certificat de Localisation a été préparé pour des fins de vente et/ou de financement et il ne devra pas être utilisé pour d'autres buts sans l'autorisation écrite du soussigné.

 Victoriaville, 819 758-3774 Val-des-Sources, 819 879-7115 Plessisville, 819 621-0404	Victoriaville, 25 novembre 2024  <i>Signé numériquement</i> DANY SAVARD ARPENTÉUR-GÉOMÈTRE	Levé effectué le 11 novembre 2024
	Échelle: 1:500    Dossier: 18 598    Minute: 8448	VRAIE COPIE DE L'ORIGINAL ÉMISE LE 13 décembre 2024 PAR: <i>Dany Savard</i> arpenteur-géomètre

Systeme d'epuration des eaux usees par infiltration  
dans le sol pour une nouvelle residence selon Q-2, r.8

Demande de permis

**Municipalite de Wotton**

**Lot 9A-P**

**Ferme Cunicole Montambault  
a/s M. Germain Bastien**

**Rang B**

**Wotton J0A 1N0**

Le 10 septembre 2007

**Par Michaël Pinard, ing.  
173 Miquelon  
Saint-Camille, J0A 1G0**

**Tél. : 819-828-0021  
michael.pinard@usherbrooke.ca**

**réf. : PROJET FERME CUNICOLE MONTAMBAULT**

## Sommaire

La présente étude a pour but de faire la proposition d'un système approprié d'épuration des eaux usées par infiltration dans le sol à la **cabane à sucre** en construction sur le lot 9A-P du Rang B, Municipalité de Wotton. Selon les informations obtenus, le système sera conçu pour recevoir les eaux domestiques équivalents à une résidence abritant 1 chambre à coucher.

Suite aux tests et analyses de sol, et en tenant compte de toutes les contraintes du règlement Q-2, r.8, le système proposé est un filtre à sable hors-sol de 18 m<sup>2</sup>, raccordé à une fosse septique de 2.3 m<sup>3</sup>.

## TABLE DES MATIÈRES

Sommaire .....	2
<b>TABLE DES MATIÈRES .....</b>	<b>2</b>
Analyse et essais sur le site.....	3
Stratigraphie.....	3
Analyse de l'échantillon du sol.....	3
Résultats : .....	4
Conclusions et recommandations .....	4
<b>Devis techniques et normes de construction .....</b>	<b>5</b>
Conduite d'amenée .....	5
Traitement primaire (fosse septique) .....	5
Élément épurateur.....	6
<b>Entretien .....</b>	<b>8</b>
Annexe 1 : Analyse de sol .....	9
Annexe 2 : Coupe transversale de l'élément épurateur.....	10
Annexe 3: Coupe longitudinale de l'élément épurateur.....	11
Annexe 4 : Plan de localisation.....	12
Annexe 5 : Localisation de l'élément épurateur – vue rapprochée.....	13

Renseignements généraux sur le site

Lot 9A-P

Municipalité de Wotton

**Cabane à sucre** (en construction) générant un débit de moins de 540 litres / jour

Pente du terrain : moins que 10% à l'emplacement de l'élément épurateur

Écoulement des eaux de surface : Vers le nord-ouest, à l'emplacement de l'élément épurateur

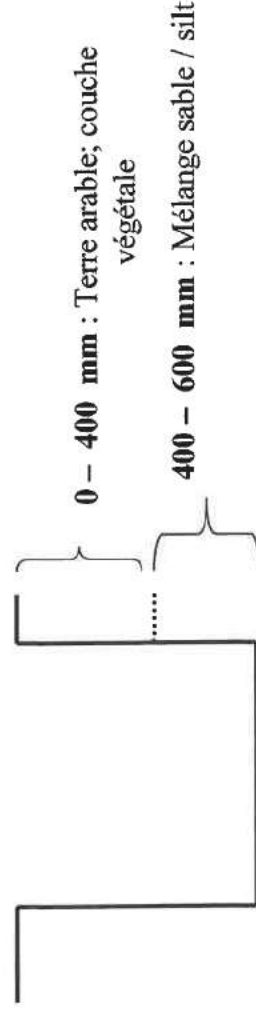
Localisation du puit : Aucun puit n'est construit au moment de la visite du chargé de projet. Selon l'endroit indiqué par le propriétaire, le futur puit de la cabane à sucre respectera le dégagement de 30 m.

### **Analyse et essais sur le site**

Lors d'une première visite le 24 août 2007, l'emplacement du système d'épuration a été désigné selon les indications du propriétaire et selon les observations et mesures du chargé de projet.

Trois trous de 600 mm dans le sol à l'emplacement du futur système d'épuration ont été réalisés le 24 août 2007. La couche imperméable n'a pas été rencontrée à 600 mm. Lors de la visite du chargé de projet, le niveau de la nappe d'eau n'a pas été détecté, et rien n'indique que la nappe d'eau se trouve dans l'horizon 0-600 mm.

### **Stratigraphie**



### **Analyse de l'échantillon du sol**

Un échantillon de sol a été prélevé dans l'horizon le moins perméable, soit l'horizon 400 – 600 mm. Des tests de granulométrie ont été réalisés sur cet échantillon par une firme spécialisée dans l'analyse de sol. Par la suite, le sol a été caractérisé selon la méthode unifiée de classification des sols. (*Unified soil classification system*)



## Devis techniques et normes de construction

### Conduite d'amenée

Matériel : La conduite d'amenée acheminant les eaux usées de la résidence doit être conforme à la norme NQ 3624-130. Tout raccordement doit être étanché et flexible.

Pente de la conduite : À la sortie de la fosse septique, la pente de la conduite d'amenée doit être comprise entre 1 et 2 cm par mètre.

### Traitement primaire (fosse septique)

Matériel : La fosse septique pré-fabriquée doit être conforme à la norme NQ 3680-905 du Bureau de normalisation du Québec.

Capacité : Selon le règlement Q-2, r.8, pour une résidence abritant 1 **chambre à coucher**, le volume minimal de la fosse septique est de **2,3 m<sup>3</sup>**. Ceci correspond à un **débit de pointe de 540 litres par jour**. Il est recommandé d'augmenter la capacité de la fosse septique si le propriétaire a un doute raisonnable que le débit de pointe sera dépassé à l'occasion.

### Localisation

La fosse septique doit être construite dans un endroit exempt de circulation motorisée, où elle n'est pas susceptible d'être submergée, doit être accessible pour la vidange périodique et être conforme aux distances suivantes

#### Localisation de la fosse septique Distances minimales à respecter

Puit d'eau potable	15 mètres
Lac, cours d'eau	Bande de protection
Marais ou étang	10 mètres
Conduite d'eau potable	1,5 mètre
Limite de propriété	1,5 mètre
Résidence	1,5 mètre

### Installation

La fosse septique doit être installée parfaitement au niveau à l'endroit indiqué sur le plan de localisation. Le remblai maximal pouvant recouvrir la fosse est de 900 mm. Si le remblai est inférieur à 900 mm, il est recommandé d'isoler le dessus de la fosse septique à l'aide d'un isolant de 50 mm d'épaisseur. Dans le cas où le sol est très argileux, la fosse devrait être déposée sur une couche compactée de pierre concassée (0-20 mm)

### Ventilation

La fosse septique doit être raccordée à la conduite de ventilation du circuit de plomberie de la résidence, ou encore être ventilée de façon autonome par une conduite de ventilation de 100 mm de diamètre ou plus.

## Élément épurateur

### Dimensions

La superficie du lit filtrant et la superficie minimale du terrain récepteur sont établies selon le nombre de chambres à coucher. De plus, la largeur maximale d'une section et les distances entre sections sont établies selon la perméabilité du sol. Dans le cas d'un sol perméable, et pour une résidence abritant 1 chambres à coucher (débit de pointe de 540 litres par jour), les dimensions sont les suivantes :

Superficie du lit filtrant:	18 m <sup>2</sup>
Superficie minimal du terrain récepteur	122.5 m <sup>2</sup>
Largeur maximale d'une section	1,9 m
Distance entre les sections	2,5 m (si plus d'une rangée latérale)

### Localisation

Le filtre à sable hors sol doit être construit dans un endroit exempt de circulation motorisée et être conforme aux distances suivantes

#### Localisation de l'élément épurateur

##### Distances minimales à respecter des limites du terrain récepteur

Puit d'eau potable	30 mètres
Lac, cours d'eau, marais ou étang	15 mètres
Conduite d'eau potable	2 mètres
Limite de propriété	2 mètres
Résidence	5 mètres
Haut de talus :	3 mètres
Arbre	2 mètres

### Normes de construction

La construction de l'élément épurateur doit être confiée à un entrepreneur détenant son permis pour ce type de réalisation. De plus, l'élément épurateur doit être conforme aux normes suivantes :

- Avant la construction, le sol servant d'assise doit être labouré et débarrassé des grosses pierres, souche et débris se trouvant sous le filtre.
- La longueur maximale d'une ligne de tuyau perforé doit être au plus 18 mètres, mesurée à partir du point d'alimentation des eaux.
- Le sable filtrant doit avoir un diamètre effectif compris entre 0,25 et 1 mm et le coefficient d'uniformité doit être égal ou inférieur à 4,5.
- L'épaisseur de la couche de sable filtrant doit être d'au moins 300 mm et elle doit être foulée par arrosage avant l'installation des tuyaux.
- Les tuyaux perforés doivent être fabriqués conformément à la norme NQ 3624-050 du Bureau de Normalisation du Québec. Le diamètre doit être d'au moins 75 mm.

- f) Ces tuyaux perforés doivent être posés à niveau dans une couche de gravier ou de pierres concassées débarrassés de ses fines particules et dont l'épaisseur totale est d'au moins 300 mm.
- g) La grosseur du gravier ou de pierres concassées, débarrassées de ses fines particules, doit être comprise entre 15 et 60 mm.
- h) Les tuyaux perforés doivent être sur une couche d'au moins 150 mm de gravier ou de pierres concassées, débarrassées de ses fines particules.
- i) La couche de pierres concassées doit être recouverte de papier fort non traité ou d'au moins 50 mm de paille ou d'un matériel perméable à l'eau et à l'air et permettant la rétention des particules du sol.
- j) Un remblai d'au moins 600 mm doit recouvrir cette couche de pierres concassées.
- k) Le terrain récepteur doit être recouvert d'une couche de sol perméable et être stabilisé avec de la végétation herbacée. Une pente doit être donnée pour faciliter l'écoulement des eaux de ruissellement.
- l) La hauteur totale du filtre à sable, au dessus du sol naturel, doit être d'au moins 1200 mm.

## Entretien

**Vidange :** La fosse septique d'une résidence principale utilisée à l'année doit être vidangée aux deux ans. Dans le cas d'une occupation saisonnière de la résidence, la fosse peut être vidangée aux quatre ans.

Si la municipalité est dotée d'une réglementation spécifique sur la vidange des boues, la fosse septique pourra être inspectée annuellement et vidangée lorsque l'épaisseur de l'écume dépasse 120 mm ou lorsque l'épaisseur de la couche de boue est égale ou supérieure à 300 mm.

**Produits toxiques :** La flore bactérienne est en mesure de supporter l'arrivée de quantité raisonnable de produits dangereux et toxiques découlant de l'usage normal de produits nettoyants par exemple. Cependant, l'usage abusif de ces produits peut compromettre l'efficacité du système d'épuration.

**Graisses :** Le déversement de graisse dans la fosse septique peut devenir une source de colmatage du lit filtrant. Évitez de jeter des quantités importantes de graisse dans les eaux usées.

**Charge hydraulique :** Le champs d'épuration est conçu pour un débit maximal journalier de 540 litres par jour. Toute charge supplémentaire peut amener l'efficacité du système d'épuration à diminuer avec le temps.



Préparé par Michaël Pinard, ing.  
St-Camille, 10 septembre 2007

## ESSAIS SUR MATÉRIAUX

CLIENT: Monsieur Michaël Pinard  
 PROJET: Essais en laboratoire  
 ENDROIT: [REDACTED]  
 PRÉLEVÉ PAR: Rang C, Wotton  
 DATE: 23/08/2007

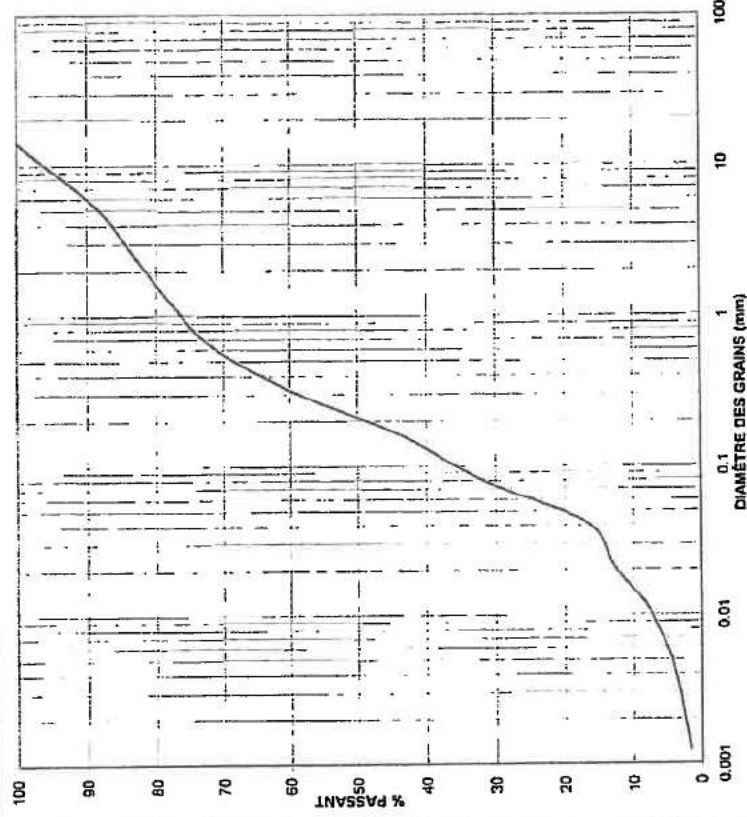
DOSSIER #: 07.05.210C  
 ÉCHANTILLON #: 03  
 SONDAGE  
 PROFONDEUR:  
 REMARQUES:

GRANULOMÉTRIE (LC 21-040 / BNQ 2501-025)

TAMIS (mm) % PASSANT \*  
 CUMULATIF EXIGENCES

TAMIS (mm)	% PASSANT	EXIGENCES
112		
80		
56		
40		
28		
20		
14	100	
10	96	
5	88	
2.5	83	
1.25	78	
0.630	72	
0.315	60	
0.160	44	
0.080	32.2	
0.0443	18.0	
0.0319	14.5	
0.0204	12.7	
0.0121	8.4	
0.0085	6.6	
0.0055	4.7	
0.0042	4.1	
0.0031	3.3	
0.0012	1.7	

### COURBE GRANULOMÉTRIQUE



CLASSIFICATION PROPORTION (%)

% GRAVIER (> 5 mm):	11.8
% SABLE (≤ 5 mm et > 80 µm):	56.0
% SILT (≤ 80 µm et > 2 µm):	29.6
% ARGILE (≤ 2 µm):	2.6

ESSAIS NORMES RÉSULTATS EXIGENCES

Teneur en eau	
Proctor normal	
Humidité optimale	
Proctor modifié	
Humidité optimale	
W <sub>L</sub> / W <sub>p</sub>	
Matière organique	
Valeur au bleu	
Indice colorimétrique	

### REMARQUES:

\* : NON CONFORMITE

(s) = Essai réalisé en sous-traitance

Les résultats sont représentatifs de l'échantillon reçu.

VÉRIFIÉ PAR: Alain Veillette, ing

DATE: 05/09/2007

F 060 (03.07)

1430, boulevard Lemire  
 Drummondville QC J2C 5A4  
 Tél.: 819 475-6688  
 Téléc.: 819 475-5595

4222, boulevard Bourque  
 Sherbrooke QC J1L 1W6  
 Tél.: 819 563-3372  
 Téléc.: 819 563-3326

285, boulevard des Bois-Francis Sud  
 Victoriaville QC G6P 4T2  
 Tél.: 819 751-2220  
 Téléc.: 819 751-2228

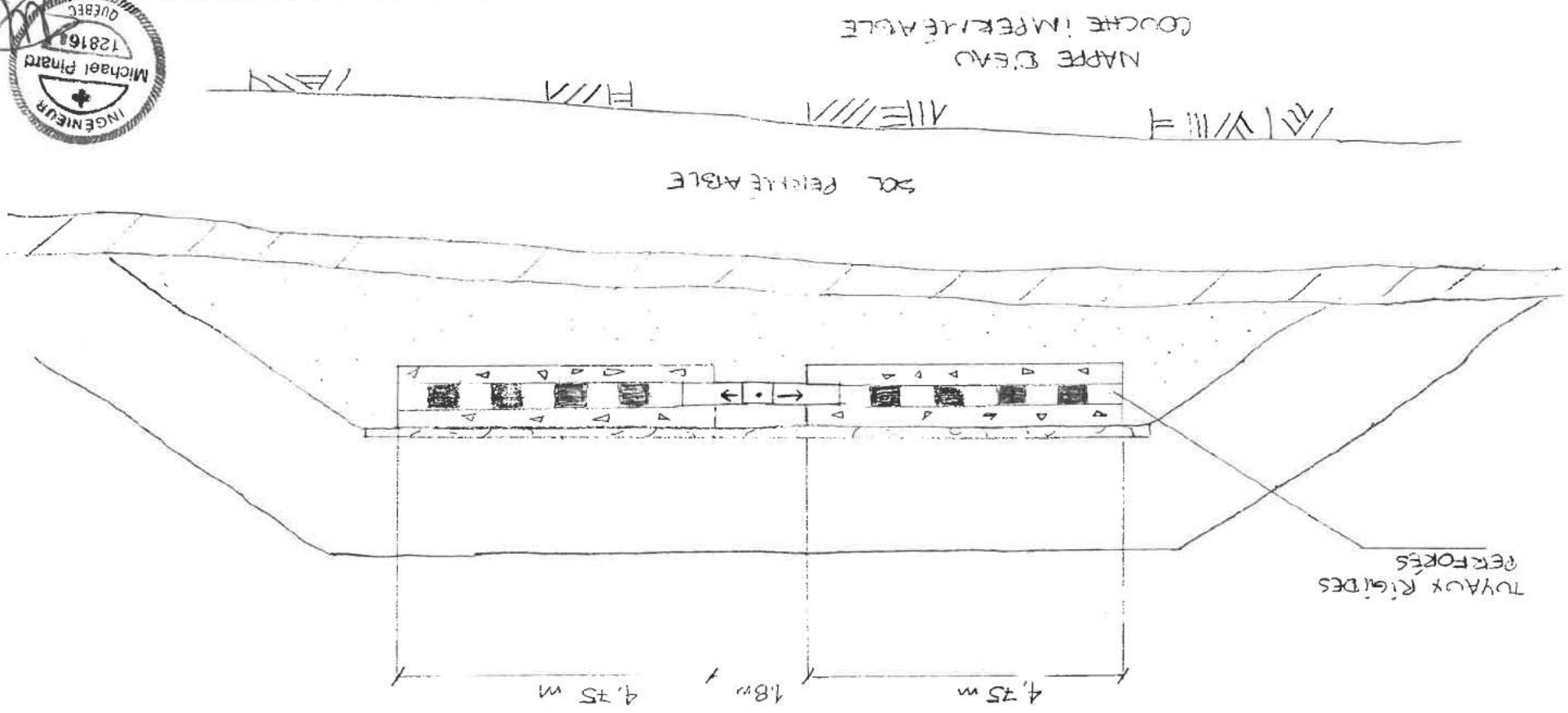
1699, boulevard Frontenac Est Suite 101  
 Thetford Mines QC G6G 6P6  
 Tél.: 418 336-9277  
 Téléc.: 418 336-9112



COUPE LONGITUDINALE DE L'ÉLÉMENT ÉQUIPÉ

-NOTE -  
PAS À L'ÉCHELLE

VOIR COUPE TRANSVERSALE  
POUR DESCRIPTION MATÉRIEL  
ET AUTRES DIMENSIONS.



MAPPE D'EAU  
COUCHE IMPERMEABLE

SOL PERMEABLE

TUVAUX RIGIDES  
PERFORÉS

4,75 m 1,8 m 4,75 m

PROJET FERRIE CONDUITE  
MONTAUBERT  
RANIS B WOTTON  
JDA AND

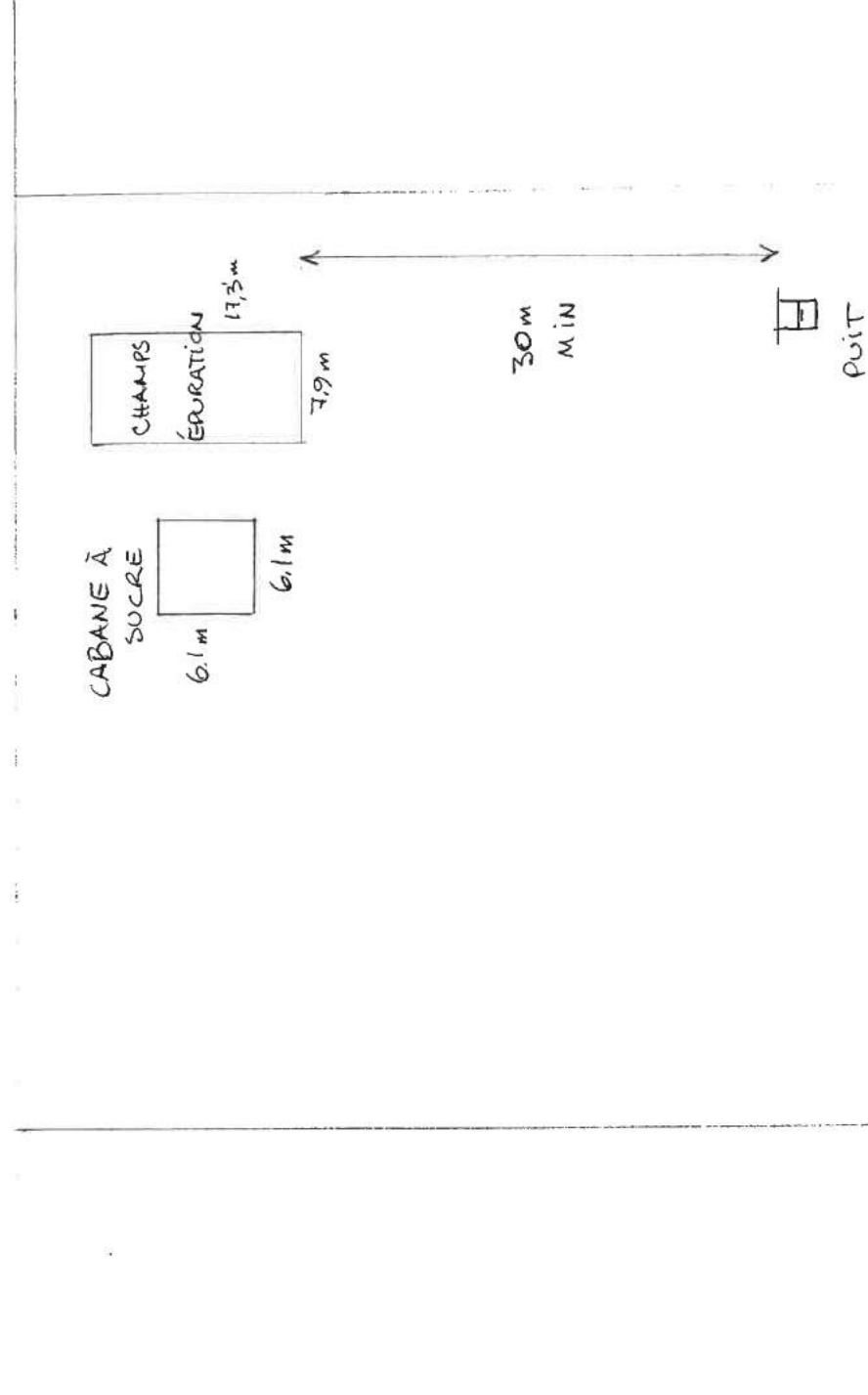
MICHAEL PINARD, ING 1010107  
173, MADISON  
ST-CAMILLE J2K 1G0  
819-828-0021



PLAN DE LOCALISATION  
ÉLÉMENT ÉPURATEUR  
LOT 9 A-P

NB: LOCALISATION  
APPROXIMATIVE ;

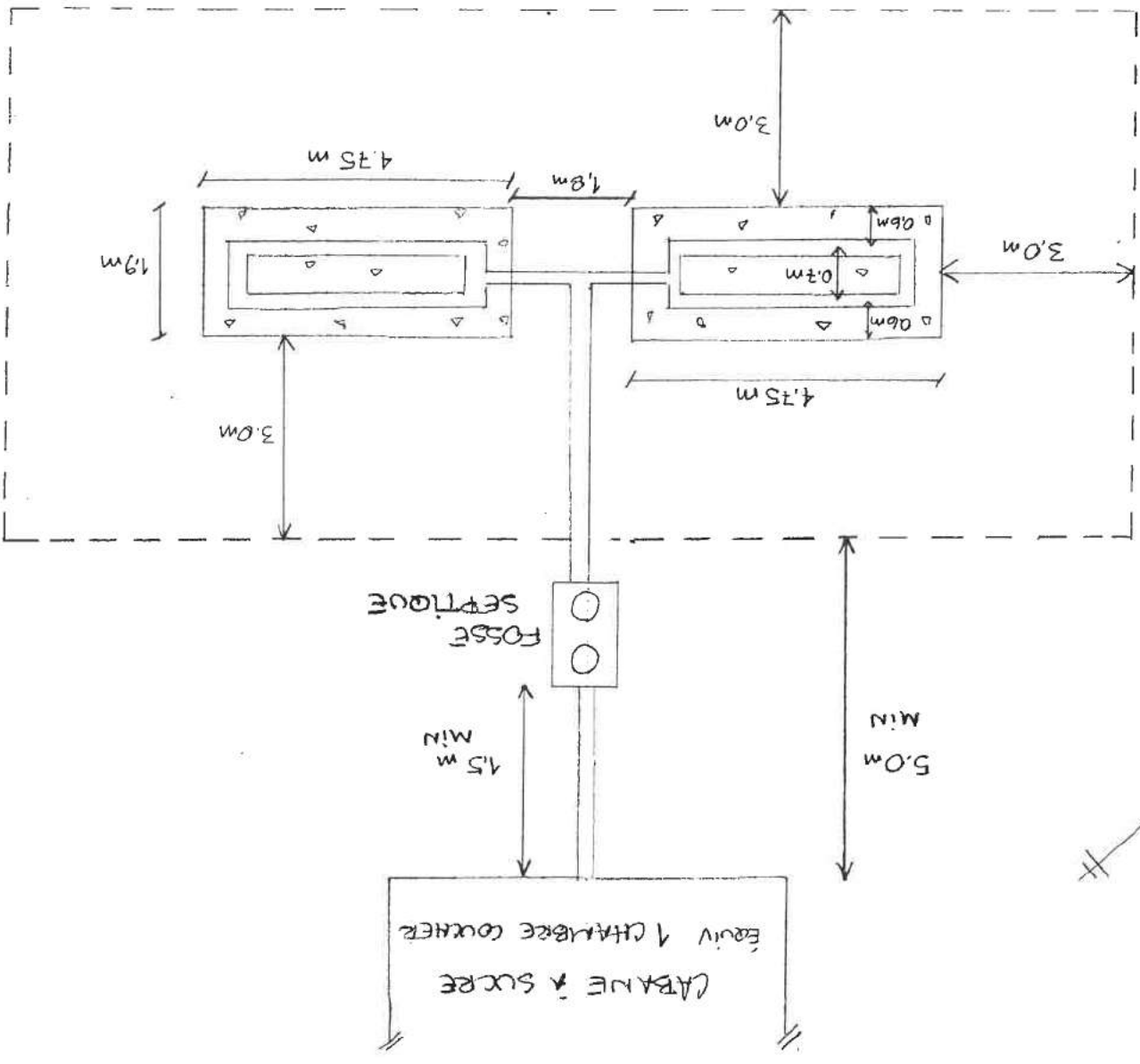
PAS À L'ÉCHELLE



PROJET FERME CUNICOLE  
MONTAMBAULT  
RANG B, WOTTON  
JOA 1NO

MICHAËL PINARD ING  
173 MIGUELON  
ST-CAMILLE JOA 160  
19-828-0000

LOCALISATION DE L'ÉLEMENT ÉPURATEUR (VUE RAPPROCHÉE)



ECHELLE: 2.0 m

PROJET FERME COUVOLE  
MONTABAUT  
RANG B  
WOTON JOAINDO

MICHAEL PINARD, INC  
173 MIOUÉLON  
ST-CAMILLE JQA 161  
819-828-0021





Municipalité de Wotton  
396, rue Mgr l'Heureux, C.P. 60  
Wotton (Québec) J0A 1N0  
Tél. : (819) 828-2112, Télécopieur : (819) 828-3594

<b>No de demande:</b>	2007-08-0096	<b>No reçu:</b>	<input type="checkbox"/>
<b>No matricule:</b>	0571 28 9085 1	<b>P.I.I.A.:</b>	<input type="checkbox"/>
<b>No dossier TNO:</b>	9-A-P/ RG B	<b>P.A.E.:</b>	<input type="checkbox"/>
<b>No lot(s):</b>		<b>Dérogation mineure:</b>	<input type="checkbox"/>
<b>Lot cadastré:</b>	INSTALLATION SEPTIQUE	<b>Lot situé en zone agricole:</b>	<input type="checkbox"/>
<b>Type de certificat:</b>		<b>Autorisation:</b>	<input type="checkbox"/>
<b>Usage principal:</b>		<b>Déclaration:</b>	<input type="checkbox"/>
<b>Genre de construction:</b>	cabane à sucre	<b>Inst. septique:</b>	<input type="checkbox"/>
<b>Superficie du terrain:</b>	3920.51 m <sup>2</sup>	<b>Aqueduc:</b>	<input type="checkbox"/>
<b>Zone:</b>	R-2	<b>Égout sanitaire:</b>	<input type="checkbox"/>
<b>Patrimoniale:</b>	<input type="checkbox"/>	<b>Égout pluvial:</b>	<input type="checkbox"/>
<b>Lot distinct:</b>	<input type="checkbox"/>	<b>Lot riverain:</b>	<input type="checkbox"/>

**Adresse des travaux:** [REDACTED]  
RANG C  
WOTTON (QUÉBEC)

**Date de début des travaux:**  
**Date de fin des travaux:**  
**Date intérieur :**  
**Date extérieur :**  
**Date de terrassement :**  
**Date d'occupation**  
**Valeur des travaux:** 0.00 \$  
**Durée des travaux:**  
**Plans fournis:**   
**Date du plan:**

**Propriétaire(s):** [REDACTED]

**Demandeur:** [REDACTED]

Licence RBQ: 2129-4731-14

**DESCRIPTION DES TRAVAUX**

**Construction d'une nouvelle installation:** Oui

**Modification d'une installation existante:**

**Remplacement de la fosse:** Non

**Remplacement de l'élément épurateur:** Non

**Modification de l'élément épurateur:** Non

### RENSEIGNEMENTS SUR LE BÂTIMENT

Nouvelle résidence saisonnière

Nombre de chambre à coucher:

Actuel: 1

Projeté de plus: 0

### RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRAIN

Terrain desservi par:

Puits

Terrain en bordure d'un cours d'eau:

Non

Test de percolation:

Oui

Nature du sol:

perméable

Profondeur de la couche imperméable:

2.00 m

Pente du terrain:

0 %

### FOSSE SEPTIQUE

Conduite d'aménée:

B.N.Q. 3624-130

Genre de fosse:

Béton B.N.Q. 3680-905

Volume de la fosse:

1 chambre 2.8 mètres cubes

Localisation:

Distance de la résidence:

1.5 m

Distance d'une limite de propriété voisine:

1.5 m

Distance d'une conduite d'eau de consommation:

1.5 m

Distance d'un lac ou cours d'eau:

À l'extérieur de la bande riveraine

Distance d'un marais ou étang:

10.0 m

Distance d'un puits d'eau d'alimentation:

15.0 m

Mesure:

Non

Fréquence de vidange:

4 ans

Ventilation:

Toute fosse septique doit être ventilée par une conduite de ventilation d'au moins 10 cm. de diamètre ou être raccordée à la conduite de ventilation de la résidence.

Station de pompage:

Non

## **ÉLÉMENT ÉPURATEUR**

**Type d'élément épurateur:** Filtre à sable hors-sol

**Norme B.N.Q.:**

**Étanche :**

**Champ polissage:**

**Normes de l'élément:**

**Profondeur de l'élément sous la surface du sol:** En surface

**Superficie du terrain récepteur:**

**Superficie de l'élément épurateur:**

18.0 m.c.

**Mètres linéaire de tranchées:**

**Superficie d'infiltration (perméabilité du sol):**

**Superficie du terrain récepteur selon percolation:**

**Superficie d'absorption:**

**Capacité de la fosse de rétention:**

**Capacité du bassin d'aération:**

**Capacité du bioréacteur:**

**Modèle (type de biofiltre ou autre):**

**Nombre de biofiltre:**

**Superficie de la plantation:**

**Nombre minimum de conduites:**

**Longueur totale de conduites:**

**Normes de localisation:**

**Distance de la résidence:**

5.0 m

**Distance d'une limite de propriété voisine:**

2.0 m

**Distance d'une conduite d'eau de consommation:**

2.0 m

**Distance d'un puits scellé d'alimentation en eau:**

15.0 m

**Distance autres puits/sources d'alimentation en eau:**

30.0 m

**Distance d'un lac, cours d'eau, marais ou étang**

15.0 m

**Distance d'un arbre, arbuste:**

2.0 m

**Distance du haut d'un talus:**

3.0 m

**Distance d'une conduite souterraine de drainage:**

5.0 m

### COMMENTAIRES

Comme le demandeur est propriétaire de plusieurs lots dans le même secteur une erreur s'est glissée dans la demande et le matricule où est localisé la nouvelle installation est le 0472-50-7575, Une copie de cette demande est incorporé dans ce dossier. Cette installation est prévu pour une cabane à sucre avec un débit journalier minimum de 540 litre (1 chambre à coucher) tout agrandissement ou changement d'usage aura une influence sur la conformité ou non de l'installation septique si il y a augmentation du nombre de chambre à coucher.

### DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ

L'analyse de conformité réglementaire de l'installation septique est réalisée à partir des informations fournies par le requérant au formulaire de demande de certificat d'autorisation. L'émission du certificat d'autorisation pour installation septique ne constitue qu'une attestation de conformité aux normes actuellement en vigueur relativement à cette installation. En aucun temps, le certificat émis ne constitue une garantie de bon fonctionnement de l'installation et de son maintien en bon état. Les informations fournies au requérant par l'inspecteur lors du dépôt de la demande de certificat n'ont pas pour effet de dispenser le contribuable de s'assurer lui-même, ou par l'intermédiaire d'un expert de la conformité de son projet aux normes réglementaires et sur les conditions de bon fonctionnement de cette installation.

JE, [REDACTED] SOUSSIGNÉ, DÉCLARE QUE LES RENSEIGNEMENTS CI-HAUT DONNÉS SONT EXACTS ET QUE SI LE PERMIS DEMANDÉ M'EST ACCORDÉ, JE ME CONFORMERAI AUX DISPOSITIONS DES RÈGLEMENTS EN VIGUEUR ET AUX LOIS POUVANT S'Y RAPPORTEER.

SIGNÉ À [REDACTED], CE [REDACTED] JOUR DU MOIS DE [REDACTED] 2011.

RÉSERVÉ À L'INSPECTEUR DES BÂTIMENTS COÛT DU CERTIFICAT: 20.00 \$  
DEMANDE REÇUE: 2007-08-23 DÉPÔT: 0.00 \$  
APPROUVÉE: 2007-09-25 DATE RENOUELEMENT:  
REFUSÉE: DATE D'ÉCHÉANCE:  
RAISON(S): DATE DE FIN:  
DATE DE TAXATION:

Luc Lefrancois

CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE

CONFORME

NON CONFORME

signature de l'inspecteur régional adjoint

CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT PROVINCIAL N°:

R.R.Q., s. Q.2, r.8

APPROUVÉ LE: 2007-10-01

REFUSÉ LE:

[REDACTED] signature du fonctionnaire autorisé

## FICHE DE CARACTÉRISATION SEPTIQUE

Date de l'inspection : 09/08/2023 Adresse : 7, RANG C  
 Nom du préposé : ██████████ Point GPS Oui  Non

### Système de traitement primaire

Fosse septique  Fosse septique scellée  Nb de couvercles : 2  
 Type : BÉTON État : Bon  Dégradé   
 Niveau de l'eau : Vide  Normal  Refoulement   
 Distance avec le puit : Moins de 15m  Plus de 15m   
 Distance avec un cours d'eau : Moins de 15m  Plus de 15m   
 Autres problématiques observées :  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

### Élément épurateur

Visible : Oui  Non   
 Présence d'une station de pompage : Oui  Non   
 Résurgence à la surface : Oui  Non   
 Pente : Plus de 30%  Moins 30%   
 Distance avec le puit : Moins de 30m  Plus de 30m   
 Distance avec un cours d'eau : Moins de 15m  Plus de 15m   
 Autres problématiques observées :  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

### Autres tests

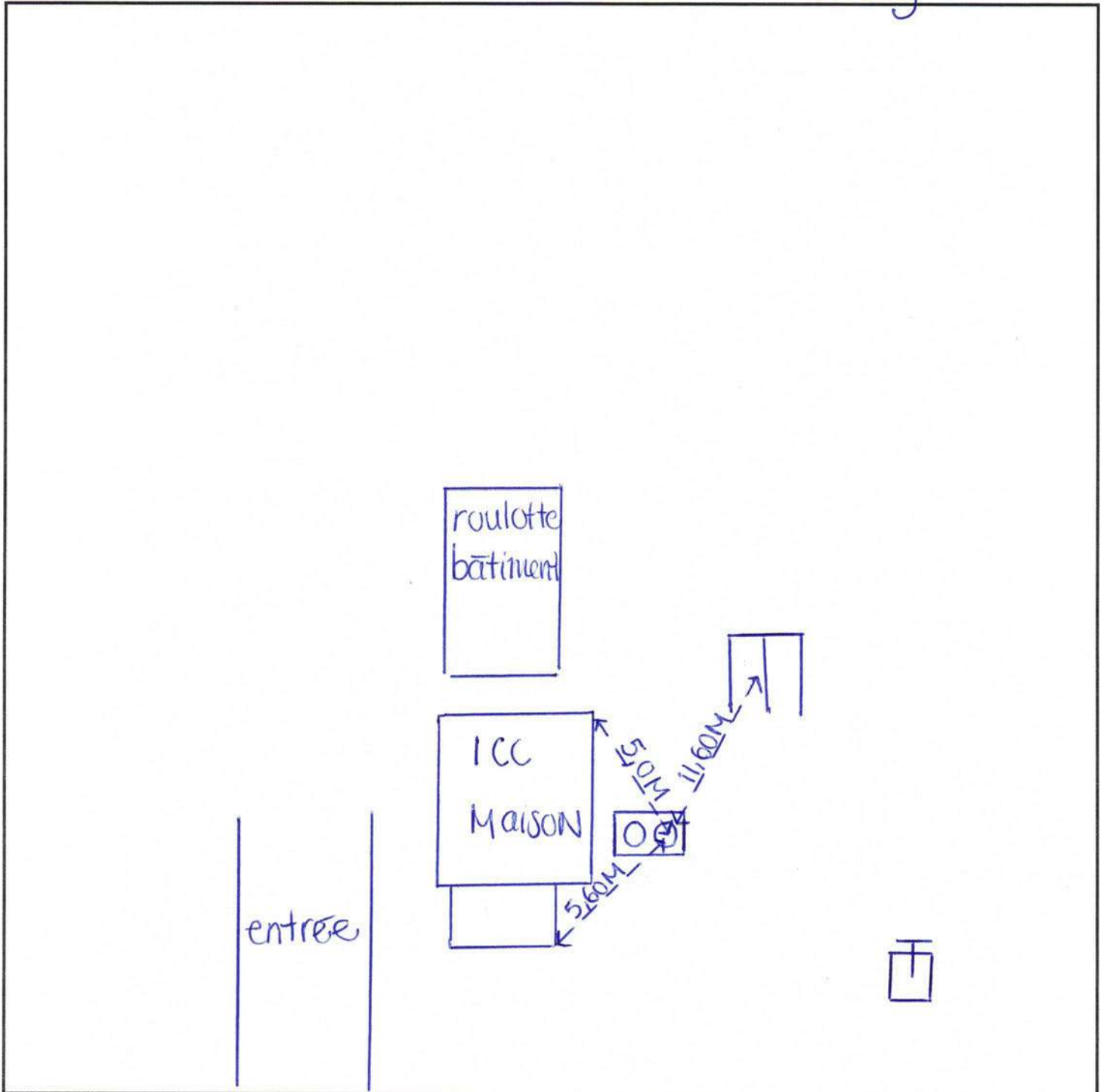
Test de colorant : Oui  Non  Date : \_\_\_\_\_  
 Résultat : Positif  Négatif   
 Commentaires (Précision de la durée et du nombre de visite) :  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_





Croquis de la propriété et du dispositif de traitement des eaux usées

7, rang C



Rang C.

## FICHE DE CARACTÉRISATION SEPTIQUE

Date de l'inspection : 09/08/2023 Adresse : 7, RANG C  
 Nom du préposé : ██████████ Point GPS Oui  Non

### Système de traitement primaire

Fosse septique  Fosse septique scellée  Nb de couvercles : 2  
 Type : BÉTON État : Bon  Dégradé   
 Niveau de l'eau : Vide  Normal  Refoulement   
 Distance avec le puit : Moins de 15m  Plus de 15m   
 Distance avec un cours d'eau : Moins de 15m  Plus de 15m   
 Autres problématiques observées :  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

### Élément épurateur

Visible : Oui  Non   
 Présence d'une station de pompage : Oui  Non   
 Résurgence à la surface : Oui  Non   
 Pente : Plus de 30%  Moins 30%   
 Distance avec le puit : Moins de 30m  Plus de 30m   
 Distance avec un cours d'eau : Moins de 15m  Plus de 15m   
 Autres problématiques observées :  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

### Autres tests

Test de colorant : Oui  Non  Date : \_\_\_\_\_  
 Résultat : Positif  Négatif   
 Commentaires (Précision de la durée et du nombre de visite) :  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_







Aménagement  
forestier  
coopératif  
de Wolfe

## Plan d'Aménagement Forestier

---

### Identification du propriétaire

Nom: [REDACTED]

Adresse: 7, RANG C  
WOTTON, QC  
J0A 1N0

Représentant: [REDACTED]

Tél.: [REDACTED]

No producteur: 000000026227

No de propriété: 01

Courriel

---



Ce plan respecte la  
norme FSC



La marque  
de la gestion  
forestière  
responsable

## Objectifs du plan d'aménagement forestier



Le plan d'aménagement forestier est un outil de connaissance du milieu forestier et de planification forestière. Ce plan, approuvé par un ingénieur forestier, permet de bien connaître votre boisé et ainsi de prendre des décisions éclairées quant à l'amélioration de la qualité et de la productivité de votre forêt, de façon durable.

Le plan d'aménagement forestier est nécessaire pour obtenir votre statut de producteur forestier qui vous donne accès à l'aide financière pour la réalisation de travaux forestiers, de même qu'au programme de remboursement d'une partie de vos taxes foncières. Il est également nécessaire pour obtenir la certification environnementale FSC.

Les nombreuses recommandations qu'il contient ont été développées pour vous aider à gérer votre propriété tant pour la mise en valeur de la matière ligneuse que pour assurer la pérennité des éléments d'intérêt écologique.

## Objectifs du propriétaire

### Forestiers et multiresources

- Améliorer l'accroissement et la productivité de la forêt
- Maintenir la diversité biologique (faune, flore, aures)
- Reboiser certaines parties de la propriété
- Entretenir les plantations
- Améliorer l'accès par la construction d'un chemin
- Aménager l'érablière en vue d'une production acéricole
- Produire des arbres de Noël

### Financiers

- Rentabiliser l'investissement
- Générer un revenu d'appoint périodique

### Personnels

- Profiter de la propriété pour les loisirs et la détente
- Pratiquer la chasse/pêche sportive
- Léguer un patrimoine forestier productif et en santé
- Autre : \_\_\_\_\_

## Éléments d'intérêt présents

### Selon cartographie et/ou validation terrain

- Peuplements sensibles aux insectes ou aux maladies
- Peuplements sensibles au chablis
- Contraintes de traficabilité
- Présence d'un cours d'eau ou d'un lac
- Milieu humide (marais, étang marécage, tourbière, prairie humide)
- Ravage de cerfs de Virginie
- Habitats fauniques reconnus
- Espèces floristiques ou fauniques à statut précaire.
- Habitats fauniques autres (potentiels)

Peuplement(s)

#18

#1 à 11, 12 à 15  
et 17 à 18

Autre : Ravage de Norhestos

## Localisation des superficies

Propriété no :	01	Unité d'aménagement :	513
No. de prod. forestier :	00000026227		
MRC	DES SOURCES	400	FSC
Municipalité :	WOTTON (CT)	40017	
Cadastre :	WOTTON	2726	

Prop.	Matricule	Rang	No. du lot	Zone	Sup. boisée	Sup. totale	OGC
01	0472-50-7575	B	7-P	V:vert	18.0	20.0	O
01	0472-50-7575	B	8A-P	V:vert	18.0	20.0	O
01	0472-50-7575	B	9A-P	V:vert	9.4	11.4	O
<b>Sup. totale (ha)</b>					45.4	51.4	

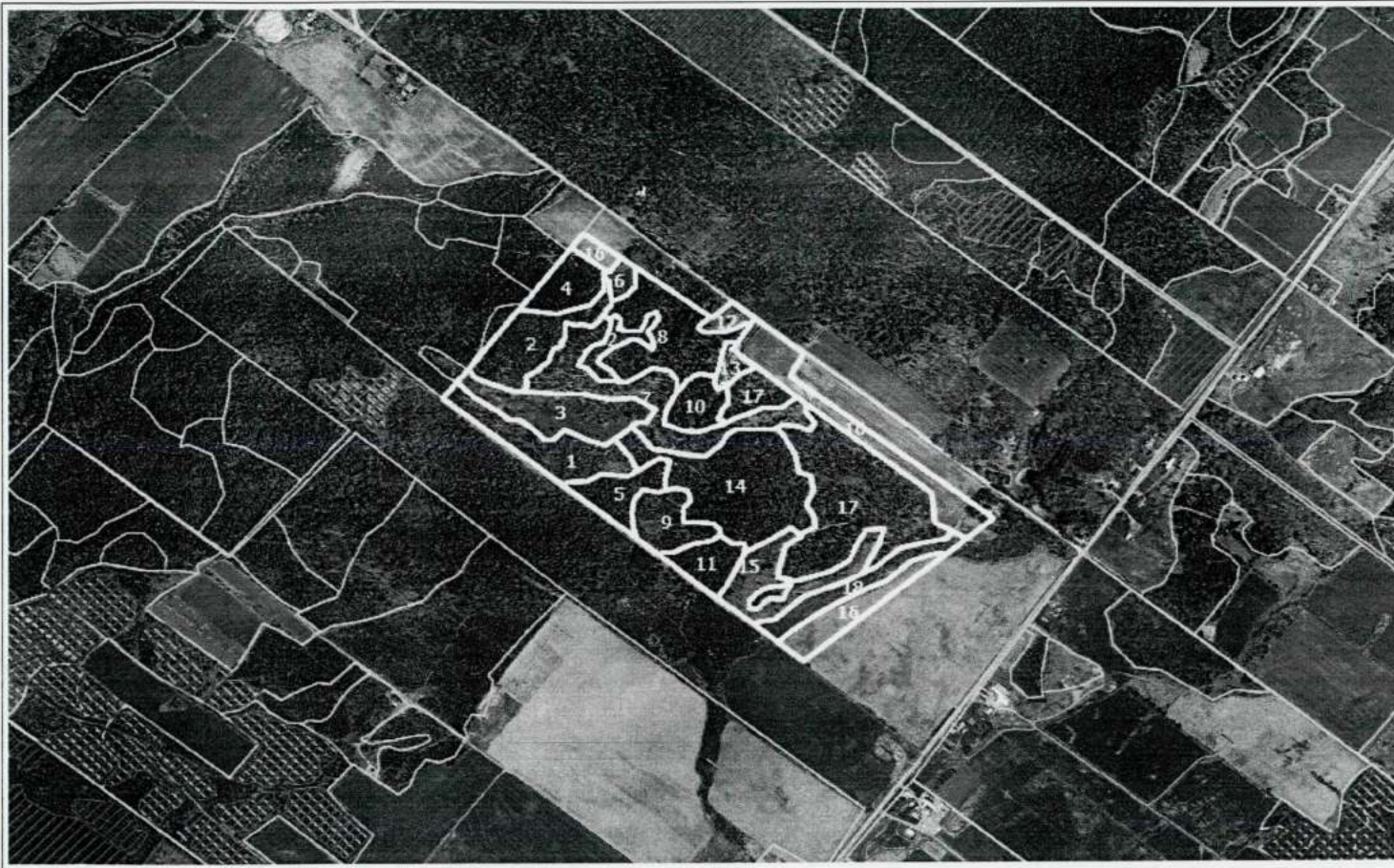


Aménagement forestier coopératif de Wolfe

## Localisation de la propriété

Cartographie des peuplements

Feuillet no.: 21 E/13 S.O.



Des mesures particulières peuvent s'appliquer en cas de travaux à proximité d'un cours d'eau, près de la limite de votre propriété ou encore en bordure d'un chemin. Il importe de consulter régulièrement la réglementation municipale. N'hésitez pas à contacter votre conseiller forestier pour plus d'information.

Note: Les limites de la propriété sont celles indiquées par le propriétaire et par les données cadastrales à notre disposition. Ces limites n'ont pas de valeur légale.



Aménagement forestier coopératif de Wolfe

## Description de la forêt / Données forestières

No. peup.	Type de peuplement	Essences principales	Superficie (ha)	Classe de densité	Hauteur (m)	Classe d'âge	Surface terrière	Volume (m <sup>3</sup> /ha)	Volume total (m <sup>3</sup> app)	Régén. (%)	
										Rés.	Feu.
001	Mélangé ayant subi une coupe partielle	-Sapin baumier -Cèdre -Erable rouge	3.0	C	11	30\	0	0	0	30	5
002	Peupleraie à sapins à dom. feuillue - ct	-Peuplier faux-tremble -Peuplier baumier -Sapin baumier	3.4	C	11	30\	0	0	0	65	5
003	Aulnaie	-Aulne	3.0	B	2	20	0	0	0	0	10
004	Sapinière	-Sapin baumier	1.5	A	14	40	0	0	0	25	5
005	Résineux	-Sapin baumier -Pruche du Canada -Épinette rouge	1.5	A	11	40	0	0	0	20	0



## Description de la forêt / Données forestières

No. peup.	Type de peuplement	Essences principales	Superficie (ha)	Classe de densité	Hauteur (m)	Classe d'âge	Surface terrière	Volume (m³/ha)	Volume total (m³app)	Régén. (%)	
										Rés.	Feu.
006	Aulnaie à prédominance résineuse	-Sapin baumier -Cèdre	0.4	D	5/	30\	0	0	0	0	10
007	Résineux en régénération - coupe totale	-Sapin baumier -Peuplier faux-tremble	4.5	C	2	5	0	0	0	35	10
008	Cédrière à sapins - coupe partielle	-Cèdre -Sapin baumier -Peuplier baumier	4.0	C	11	40	0	0	0	10	5
009	Mélangé - coupe totale	-Sapin baumier -Cèdre -Bouleau gris	1.8	C	5/	10	0	0	0	35	45
010	Sapinière à cèdres	-Sapin baumier -Cèdre -Peuplier faux-tremble	1.3	A	11	30	0	0	0	30	5



## Description de la forêt / Données forestières

No. peup.	Type de peuplement	Essences principales	Superficie (ha)	Classe de densité	Hauteur (m)	Classe d'âge	Surface terrière	Volume (m <sup>3</sup> /ha)	Volume total (m <sup>3</sup> app)	Régén. (%)	
										Rés.	Feu.
011	Cédrrière à cèdres	-Cèdre -Peuplier baumier	1.3	A	14	50	0	0	0	10	0
012	Friche herbacée	-Saule	0.4	D	2	5	0	0	0	0	0
013	Emplacement résidentiel		0.5				0	0	0	0	0
014	Résineux ayant subi une coupe partielle	-Sapin baumier -Cèdre -Épinette rouge	6.3	C	11	40	0	0	0	10	30
015	Plantation d'épinettes noires	-Épinette noire -Bouleau gris -Saule -Ess. non commerciales	2.7	A	2	5	0	0	0	0	25

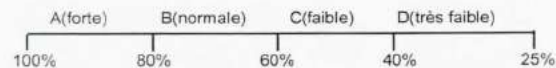


## Description de la forêt / Données forestières

No. peup.	Type de peuplement	Essences principales	Superficie (ha)	Classe de densité	Hauteur (m)	Classe d'âge	Surface terrière	Volume (m <sup>3</sup> /ha)	Volume total (m <sup>3</sup> app)	Régén. (%)		
										Rés.	Feu.	
016	Agricole		5.5				0	0	0	0	0	
017	Plantation mixte	-Épinette de Norvège -Épinette blanche -Épinette rouge -Bouleau gris -Cèdre	8.5	C	8	30	0	0	0	10	25	
018	Aulnaie	-Aulne	1.8	A	5	20	0	0	0	0	0	
<b>GRAND TOTAL:</b>									<b>51.4</b>	<b>0</b>		

Source:  photosatellite  carte forestière régionale  vérification sur le terrain  inventaire forestier

Classes de densité du couvert forestier:



### Équivalences des mesures et notes:

Hauteur: 1 mètre (m) = 3.28 pieds (pi)  
 Superficie: 1 hectare (ha) = 2.47 acres (ac) = 2.92 arpents carrés  
 Volume: 1 corde = 3.62 m<sup>3</sup> apparents = 2.41 m<sup>3</sup> solides  
 La corde et le m<sup>3</sup> sont des mesures de volume apparent, c'est à dire qu'elles tiennent compte des espaces vides.  
 Surface terrière : superficie de la coupe transversale d'un arbre mesuré à 1.3 m au-dessus du sol et qui s'exprime en mètre carré à l'hectare (m<sup>2</sup>/ha).



Aménagement forestier coopératif de Wolfe

## Travaux forestiers de mise en valeur

001 Mélangé ayant subi une coupe partielle

Superficie 3 ha

CP:coupe partie

Espèces principales / Strate supérieure

SAB/THO/ERR/ / /

Espèces principales / Régénération

AUR SAB ENC

La végétation retrouvée dans ce peuplement est caractéristique d'un site humide. On retrouve une légère couche de mousse dont l'épaisseur varie selon les secteurs du peuplement. On y retrouve également une couche importante de terre noire dans la partie supérieure du sol, ce qui rend ce peuplement difficilement accessible avec de la machinerie. Ce site est embroussaillé par une végétation ligneuse et herbacée dense et est très bien régénéré par secteur en résineux de qualité. La densité des tiges est irrégulière et on dénote une bonne diversité dans le diamètre de celles-ci. Nous retrouvons quelques îlots de sapins matures à récupérer. Il y a présence de chablis (renversement) et d'arbres morts, causés par une humidité excessive du terrain. Le peuplement a déjà subi une coupe partielle sévère.

**Travaux suggérés:** Coupe protection régénération et sols

2 ha

Année d'intervention suggérée

AF-19

Nous vous conseillons de prélever la totalité des arbres de ce peuplement, car ils ont atteint leurs maturités et la qualité de ceux-ci sera affectés dans les prochaines années. Les travaux devront être réalisés de façon à protéger la régénération pré-établie et minimiser les impacts au sol.



## Travaux forestiers de mise en valeur

002 Peupleraie à sapins à dom. feuillue - ct

Superficie 3.4 ha

CT:coupe totale

Espèces principales / Strate supérieure

PET/PEB/SAB/ / /

Espèces principales / Régénération

SAB

La végétation retrouvée dans ce peuplement est caractéristique d'un site humide. On retrouve une couche importante de terre noire dans la partie supérieure du sol, ce qui rend ce peuplement difficilement accessible avec de la machinerie. Il y a une régénération abondante de résineux de qualité au stade de gaulis (2 à 10 cm de diamètre). Cependant, certaines trouées sont mal régénérées ou colonisées par des essences de faible qualité. Les arbres feuillus sont généralement à faible valeur commerciale. Les jeunes tiges de ce peuplement sont de bonne qualité. Le dégagement de celles-ci s'avérerait rentable à long terme. Bonne croissance des arbres en diamètre et en hauteur. Ce peuplement possède un très bon potentiel de production de matière ligneuse. Suite à une coupe récente, les limites de ce peuplement sont approximatives. Ce peuplement est excessivement dense par secteur et la croissance des tiges en est affectée. On y remarque une stagnation de la croissance. Nous retrouvons quelques îlots de cèdres dans le peuplement et sa structure est composée de deux classes distinctes. L'origine de ce peuplement est une coupe totale.

<b>Travaux suggérés:</b>	<b>Coupe de succession</b>	<b>BC 0968</b>	<b>3.4 ha</b>	<b>Année d'intervention suggérée</b>	<b>AF-19</b>
<b>Travaux suggérés:</b>	<b>Eclaircie précom. résineux</b>	<b>CE 0862</b>	<b>3 ha</b>	<b>Année d'intervention suggérée</b>	<b>AF-22</b>

L'objectif de la coupe de succession est de former un nouveau peuplement en dégagant la régénération déjà installée en sous-étage. Ce traitement consiste à supprimer le couvert feuillu de faible valeur commerciale afin de favoriser la croissance des résineux en sous-étage. Lors de la coupe, l'exécutant devra porter une attention particulière à la protection de la régénération.

Après 3 ans

Le traitement consiste à sélectionner une tige à tous les 2 mètres environ de manière à répartir l'accroissement sur un nombre plus restreint de tiges, mieux réparties et de bonne qualité. L'opération se fait sans qu'il y ait récolte d'un volume de bois : les jeunes arbres coupés sont laissés sur place. Après le traitement, on retrouvera environ 3000 tiges à l'hectare. Le choix des essences à favoriser sera par ordre d'importance : l'épinette, le sapin, le pin, la pruche et le mélèze.



Aménagement forestier coopératif de Wolfe

## Travaux forestiers de mise en valeur

003 Aulnaie

Superficie 3 ha

DT:dépérissemen

Espèces principales / Strate supérieure

AUR / / / /

Espèces principales / Régénération

AUR GRA

La végétation retrouvée dans ce peuplement est caractéristique d'un site humide. Un ruisseau traverse le peuplement, il sera donc important de consulter la réglementation municipale avant d'y intervenir. On retrouve une couche importante de terre noire dans la partie supérieure du sol, ce qui rend ce peuplement difficilement accessible avec de la machinerie. La régénération est inadéquate. Ce site est embroussaillé par une végétation ligneuse et/ou herbacée dense. On remarque la présence d'arbres morts, causés par une humidité excessive du terrain.

**Travaux suggérés:** Examiner de nouveau dans 10 ans.

3 ha

Année d'intervention suggérée

AF-29

Il n'y a pas d'intervention recommandée pour l'instant dans ce peuplement. Le peuplement devrait être revisité dans 10 ans afin d'y prescrire l'intervention appropriée.



## Travaux forestiers de mise en valeur

004 Sapinière

Superficie 1.5 ha

INC: Inconnu

Espèces principales / Strate supérieure

SAB/ / / /

Espèces principales / Régénération

SAB THO BOG

Certains secteurs de ce site sont mal drainés et empêchent les arbres de ce peuplement de maximiser leur croissance. On retrouve une légère couche de mousse dont l'épaisseur varie selon les secteurs du peuplement. La régénération est majoritairement composée de semis résineux. Ce peuplement est de bonne qualité. On remarque une bonne diversité dans le diamètre des tiges. Ce peuplement est excessivement dense par secteur et la croissance des tiges en est affectée. On y remarque une stagnation de la croissance. Nous dénotons également la présence de sapins matures à récupérer.

**Travaux suggérés: Coupe protection régénération et sols**

**1.5 ha**

**Année d'intervention suggérée**

**AF-19**

Nous vous conseillons de prélever la totalité des arbres de ce peuplement, car ils ont atteint leurs maturités et la qualité de ceux-ci sera affectés dans les prochaines années. Les travaux devront être réalisés de façon à protéger la régénération pré-établie et minimiser les impacts au sol.



## Travaux forestiers de mise en valeur

005 Résineux

Superficie 1.5 ha

INC: Inconnu

Espèces principales / Strate supérieure

SAB/PRU/EPR/ / /

Espèces principales / Régénération

SAB ENC

Le drainage de ce site est modéré et on y retrouve une légère couche de mousse dont l'épaisseur varie selon les secteurs du peuplement. La régénération a moins de 2 mètres de hauteur. On remarque une bonne diversité dans le diamètre des tiges. Ce peuplement a atteint la maturité et est excessivement dense par secteur et la croissance des tiges en est affectée. On y remarque une stagnation de la croissance. Nous retrouvons quelques îlots de sapins matures à récupérer. Plusieurs arbres de ce peuplement sont rendus à maturité, s'ils ne sont pas récoltés bientôt, ils seront perdus.

**Travaux suggérés:** Coupe protection régénération et sols

1.5 ha

Année d'intervention suggérée

AF-19

Nous vous conseillons de prélever la totalité des arbres de ce peuplement, car ils ont atteint leurs maturités et la qualité de ceux-ci sera affectés dans les prochaines années. Les travaux devront être réalisés de façon à protéger la régénération pré-établie et minimiser les impacts au sol.



## Travaux forestiers de mise en valeur

006 Aulnaie à prédominance résineuse

Superficie 0.4 ha

DT:dépérissemen

**Espèces principales / Strate supérieure**

SAB/THO/ / / /

**Espèces principales / Régénération**

AUR BOG GRA

Ce site est mal drainé et empêche les arbres de ce peuplement de maximiser leur croissance. On retrouve une couche importante de terre noire dans la partie supérieure du sol, ce qui rend ce peuplement difficilement accessible avec de la machinerie. On remarque une absence de régénération basse (entre 0 et 2 cm au dhp) et les arbres sont généralement de faible qualité. Les essences en régénération sont de faible valeur commerciale. La densité de ce peuplement est très faible et la productivité est peu élevée. Les arbres sont épars et très branchus. Des sapins, quoi que petit, sont présentement à maturité et peuvent comporter des fissures sur le tronc, signe de leur état de santé en détérioration.

**Travaux suggérés:** Examiner de nouveau dans 10 ans.

0.4 ha

Année d'intervention suggérée

AF-29

Il n'y a pas d'intervention recommandée pour l'instant dans ce peuplement. Le peuplement devrait être revisité dans 10 ans afin d'y prescrire l'intervention appropriée.



## Travaux forestiers de mise en valeur

007 Résineux en régénération - coupe totale

Superficie 4.5 ha

CT:coupe totale

Espèces principales / Strate supérieure  
SAB/PET/ / / /

Espèces principales / Régénération  
SAB PET ENC

La végétation retrouvée dans ce peuplement est caractéristique d'un site humide et est embroussaillé par une végétation ligneuse et/ou herbacée dense. Ce peuplement est très bien régénéré par secteur en résineux de qualité. Les arbres sont généralement de faible qualité et la densité des tiges est irrégulière. On y retrouve également des trouées colonisées par des essences non-commerciales. Les déchets de coupe sont très abondants puisque le peuplement subit présentement une coupe totale dans certains secteurs.

Travaux suggérés: **Nouvel examen dans 5 ans.**

**4.5 ha**

**Année d'intervention suggérée**

**AF-24**

Ce peuplement devra être réinventorié dans 5 ans environ, de manière à y prescrire l'intervention appropriée.



## Travaux forestiers de mise en valeur

008 Cédrière à sapins - coupe partielle

Superficie 4 ha

CP:coupe partie

### Espèces principales / Strate supérieure

THO/SAB/PEB/ / /

### Espèces principales / Régénération

THO SAB BOG PEB

La végétation retrouvée dans ce peuplement est caractéristique d'un site humide et on retrouve une légère couche de mousse dont l'épaisseur varie selon les secteurs du peuplement. On retrouve une couche importante de terre noire dans la partie supérieure du sol, ce qui rend ce peuplement difficilement accessible avec de la machinerie. La régénération est inadéquate puisque le site est embroussaillé par une végétation ligneuse et herbacée dense. La distribution de la régénération varie selon les secteurs du peuplement et elle est composée de sapins au stade de gaulis (2 à 10 cm de diamètre). Les arbres feuillus sont généralement de faible qualité. La densité des tiges est irrégulière et on y remarque une bonne diversité dans le diamètre de celles-ci. Des sapins sont présentement à maturité et peuvent comporter des fissures sur le tronc, signe de leur état de santé en détérioration. Il y a présence de chablis (renversement). Le peuplement a déjà subi une coupe partielle sévère.

**Travaux suggérés: Coupe d'assainissement E 0981 3 ha Année d'intervention suggérée AF-19**

Nous vous conseillons de prélever, de façon modérée, les arbres cancrés, malades ou en voie de dépérissement. Cette intervention permettrait d'améliorer la qualité du peuplement.



## Travaux forestiers de mise en valeur

009 Mélangé - coupe totale

Superficie 1.8 ha

CT:coupe totale

**Espèces principales / Strate supérieure**

SAB/THO/BOG/ / /

**Espèces principales / Régénération**

ENC SAB BOG THO

Certains secteurs de ce site sont mal drainés et empêchent les arbres de ce peuplement de maximiser leur croissance. On y retrouve une légère couche de mousse dont l'épaisseur varie selon les secteurs du peuplement. Un ruisseau traverse également le peuplement, il sera donc important de consulter la réglementation municipale avant d'y intervenir. La régénération a moins de 2 mètres de hauteur et est embroussaillée par une végétation ligneuse dense. La distribution de la régénération de qualité varie selon les secteurs du peuplement. Les arbres sont généralement de faible qualité. Ce peuplement possède un très bon potentiel de production de matière ligneuse. Les jeunes tiges de ce peuplement sont de bonne qualité et le dégagement de celles-ci s'avérerait rentable à long terme. L'origine de ce peuplement est une coupe totale.

**Travaux suggérés: Dégagement régénération naturelle**

**1.8 ha**

**Année d'intervention suggérée**

**AF-18**

C'est le contrôle de la végétation nuisible pour faciliter la croissance de la régénération naturelle en essences commerciales par l'utilisation de moyens manuels ou mécaniques.



## Travaux forestiers de mise en valeur

010 Sapinière à cèdres

Superficie 1.3 ha

INC: Inconnu

### Espèces principales / Strate supérieure

SAB/THO/PET/ / /

### Espèces principales / Régénération

SAB THO BOG

Certains secteurs de ce site sont mal drainés et empêchent les arbres de ce peuplement de maximiser leur croissance. On retrouve une légère couche de mousse dont l'épaisseur varie selon les secteurs du peuplement. La régénération est inadéquate par secteurs alors que d'autres sont très bien régénérés en résineux de qualité. La croissance des arbres en diamètre et en hauteur est bonne et la densité des tiges est irrégulière. On remarque une bonne diversité dans le diamètre des tiges. Le peuplement possède un très bon potentiel de production de matière ligneuse. Afin de stimuler la croissance des arbres dégagés, d'augmenter leur production de bois et de récupérer la mortalité naturelle, il est recommandé de procéder à une éclaircie commerciale. Nous dénotons la présence de sapins matures à récupérer et il y a présence de chablis (renversement).

**Travaux suggérés:** Éc comm. peup nat mart. 2000 + 1ere C 0909

0.9 ha

Année d'intervention suggérée

AF-19

La coupe d'éclaircie permet d'utiliser au maximum le bois qui autrement serait perdu par mortalité naturelle et permet de stimuler les arbres résiduels. Il est à noter que dans une éclaircie, le prélèvement du volume de bois se situe entre 30 et 40%, afin de prévenir les chablis. Lors des travaux, il est parfois nécessaire de couper des arbres en bonne santé. Dans ces cas, on gardera l'arbre : offrant la plus grande valeur, de meilleure qualité, le plus vigoureux, le plus grand et le mieux situé.



## Travaux forestiers de mise en valeur

011 Cédrière à cèdres

Superficie 1.3 ha

INC: Inconnu

Espèces principales / Strate supérieure

THO/PEB/ / / /

Espèces principales / Régénération

THO ENC

La végétation retrouvée dans ce peuplement est caractéristique d'un site humide. On retrouve une légère couche de mousse dont l'épaisseur varie selon les secteurs du peuplement. Il y a absence de régénération basse (entre 0 et 2 cm au dhp). Les arbres résineux sont généralement de faible qualité (cèdres en rejet de souches). On remarque une bonne diversité dans le diamètre des tiges.

**Travaux suggérés:**    **Coupe d'assainissement**    **E 0981**    **1.3 ha**    **Année d'intervention suggérée**    **AF-19**

Nous vous conseillons de prélever, de façon modérée, les arbres chançrés, malades ou en voie de dépérissement. Cette intervention permettrait d'améliorer la qualité du peuplement.



## Travaux forestiers de mise en valeur

012 Friche herbacée

Superficie 0.4 ha

FR:friche

Espèces principales / Strate supérieure

SAL / / / /

Espèces principales / Régénération

GRA

Ce peuplement est composé d'essences de faible valeur commerciale avec un drainage modéré et une absence de régénération.

Travaux suggérés: Plant. man. rés. rac. nues conv. BC 0626

0.4 ha

Année d'intervention suggérée

AF-20

Actuellement, cette superficie est à vocation agricole. Cependant si vous désirez reboiser ce terrain avec une essence résineuse et/ou feuillue, veuillez en aviser le personnel technique de la coopérative afin que nous prenions les dispositions nécessaires pour faire la demande des plants au MRNF et pour obtenir l'autorisation du Ministère de l'agriculture (MAPAQ).



Aménagement forestier coopératif de Wolfe

## Travaux forestiers de mise en valeur

013 Emplacement résidentiel

Superficie 0.5 ha

Espèces principales / Strate supérieure

/ / / / /

Espèces principales / Régénération

Ce secteur est utilisé à des fins résidentielles et elle n'est donc pas considéré comme forestière.

**Travaux suggérés:** Examiner de nouveau dans 10 ans.

0.5 ha

Année d'intervention suggérée

AF-29

Il n'y a pas d'intervention recommandée pour l'instant dans ce peuplement. Le peuplement devrait être revisité dans 10 ans afin d'y prescrire l'intervention appropriée.



## Travaux forestiers de mise en valeur

014 Résineux ayant subi une coupe partielle

Superficie 6.3 ha

CP:coupe partie

### Espèces principales / Strate supérieure

SAB/THO/EPR/ / /

### Espèces principales / Régénération

BOG SAB ENC

La végétation retrouvée dans ce peuplement est caractéristique d'un site humide et on retrouve une légère couche de mousse dont l'épaisseur varie selon les secteurs du peuplement. Ce site est embroussaillé par une végétation ligneuse et herbacée dense. La régénération est inadéquate et les arbres sont généralement de faible qualité. La densité des tiges est irrégulière et on remarque une bonne diversité dans le diamètre de celles-ci. Suite à une coupe, les limites de ce peuplement sont approximatives. On retrouve des trouées colonisées par des essences non-commerciales. Plusieurs arbres de ce peuplement sont rendus à maturité, s'ils ne sont pas récoltés bientôt, ils seront perdus, en plus, il y a présence de chablis(renversement).

Travaux suggérés:	Coupe protection régénération et sols	6.3 ha	Année d'intervention suggérée	AF-19
Travaux suggérés:	Hersage forestier E 0512	6.3 ha	Année d'intervention suggérée	AF-20
Travaux suggérés:	Plant. man. résin. rac. nues: PFD BC 0628	6.3 ha	Année d'intervention suggérée	AF-21

Nous vous conseillons de prélever la totalité des arbres de ce peuplement, car ils ont atteint leurs maturités et la qualité de ceux-ci sera affectés dans les prochaines années. Les travaux devront être réalisés de façon à protéger la régénération pré-établie et minimiser les impacts au sol. ensuite on élimine la broussaille et on scarifie le sol par le double passage d'une herse forestière et on reboise



## Travaux forestiers de mise en valeur

015 Plantation d'épinettes noires

Superficie 2.7 ha

P:plantation

Espèces principales / Strate supérieure

EPN/BOG/SAL/ENC/ /

Espèces principales / Régénération

ENC

Certains secteurs de ce site sont mal drainés et empêchent les arbres de ce peuplement de maximiser leur croissance. On retrouve une légère couche de mousse dont l'épaisseur varie selon les secteurs du peuplement. Ce site est embroussaillé par une végétation ligneuse et herbacée dense et la distribution de la régénération varie selon les secteurs du peuplement en feuillus au stade de gaulis (2 à 10 cm de diamètre). On remarque une bonne croissance des arbres en diamètre et en hauteur. Ce peuplement est de bonne qualité et possède un très bon potentiel de production de matière ligneuse. On retrouve des trouées mal régénérées ou colonisées par des essences de faible qualité. Certains secteurs de cette plantation sont embroussaillés. Afin de vous garantir une aide financière, vous devrez en aviser l'équipe technique pour vous assurer de l'éligibilité du traitement et des disponibilités budgétaires.

Travaux suggérés: 1er ou 2e dég mec ou man + de 1m B 0715

2 ha

Année d'intervention suggérée

AF-19

L'entretien manuel de la plantation vise à contrôler la végétation indésirable nuisant à la croissance des plants. La scie circulaire sera utilisée pour dégager la plantation des arbustes qui oppriment la plantation.



## Travaux forestiers de mise en valeur

016 Agricole

Superficie 5.5 ha

Espèces principales / Strate supérieure

/ / / / /

Espèces principales / Régénération

Cette superficie fait présentement l'objet d'une production agricole et elle n'est donc pas considérée forestière.

Travaux suggérés: Examiner de nouveau dans 10 ans.

5.5 ha

Année d'intervention suggérée

AF-29

Il n'y a pas d'intervention recommandée pour l'instant dans ce peuplement. Le peuplement devrait être revisité dans 10 ans afin d'y prescrire l'intervention appropriée.



## Travaux forestiers de mise en valeur

017 Plantation mixte

Superficie 8.5 ha

CP:coupe partie

Espèces principales / Strate supérieure  
EPO/EPB/EPR/BOG/THO/

Espèces principales / Régénération  
BOG CET THO ENC

Certains secteurs de ce site sont mal drainés et empêchent les arbres de ce peuplement de maximiser leur croissance et on y retrouve une légère couche de mousse dont l'épaisseur varie selon les secteurs du peuplement. La régénération est inadéquate et embroussaillé par une végétation ligneuse et herbacée dense. Ce peuplement est peu régénéré en essences de qualité. Suite à une coupe récente, les limites de ce peuplement sont approximatives. La densité des tiges est irrégulière et on remarque une bonne diversité dans le diamètre de celles-ci. Peuplement issu d'une plantation dont la croissance a été affecté par le drainage inadéquat du terrain. On retrouve des trouées mal régénérées ou colonisées par des essences de faible qualité. La structure du peuplement nous laisse croire qu'il origine d'une plantation envahie par d'autres essences colonisatrices.

Travaux suggérés:	Coupe de récupération totale	8.5 ha	Année d'intervention suggérée	AF-19
Travaux suggérés:	Hersage forestier double passage	8.5 ha	Année d'intervention suggérée	AF-20
Travaux suggérés:	Plantation man. racines nues PFD résineux	8.5 ha	Année d'intervention suggérée	AF-21

Nous vous conseillons de prélever la totalité des arbres de ce peuplement, car ils ont atteint leurs maturités et la qualité de ceux-ci sera affectés dans les prochaines années. Les travaux devront être réalisés de façon à protéger la régénération pré-établie et minimiser les impacts au sol. Ensuite on élimine la broussaille et on scarifie le sol par le double passage d'une herse forestière afin de préparer le terrain pour un éventuelle reboisement en essence adapté au site.



## Travaux forestiers de mise en valeur

018 Aulnaie

Superficie 1.8 ha

DT:dépérissemen

Espèces principales / Strate supérieure

AUR/ / / / /

Espèces principales / Régénération

AUR

Ce site est mal drainé et empêche les arbres de ce peuplement de maximiser leur croissance. Le peuplement est une aulnaie pur, essence caractéristiques des bandes riveraines. Nous retrouvons également un ruisseau qui scillonent ce peuplement. Il n'est donc pas intéressant d'un point de vue forestier.

**Travaux suggérés:** Examiner de nouveau dans 10 ans.

1.8 ha

Année d'intervention suggérée

AF-29

Il n'y a pas d'intervention recommandée pour l'instant dans ce peuplement. Le peuplement devrait être revisité dans 10 ans afin d'y prescrire l'intervention appropriée.



## Remarques générales

Pour tout travaux (coupes, reboisement, préparation de terrain etc...), il devra y avoir des études additionnelles approuvées par un ingénieur forestier sans quoi, la Coopérative se dégage de toutes responsabilités engendrées par l'exécution de ces travaux. Avant de débiter tout travaux, pouvant bénéficier d'une aide financière, veuillez nous contacter afin de vous assurer de l'éligibilité du traitement, de s'entendre au préalable sur la façon de réaliser l'intervention, de désigner l'intervenant (le propriétaire ou la coopérative) ainsi que pour vous assurer des disponibilités budgétaires. A défaut de quoi, la subvention ne pourra vous être accordée. De plus, la Coopérative ne se tient pas responsable des travaux de drainage et de voirie forestière si un plan et devis n'a pas été réalisé et approuvé par un ingénieur forestier.

## Acceptation et signature

Les travaux inscrits dans ce plan d'aménagement forestier visent à aider le propriétaire à prendre les décisions qui lui permettent de mettre en valeur sa propriété et ils sont indiqués à titre de suggestion. La réalisation de ces travaux n'est toutefois pas obligatoire. Cependant, des données supplémentaires peuvent s'avérer nécessaires avant de procéder à leur réalisation.

Il est recommandé au propriétaire forestier:

- \* de consulter un conseiller forestier et de vérifier la réglementation municipale avant d'entreprendre des travaux;
- \* de noter les interventions réalisées sur la propriété.

Je reconnais avoir pris connaissance de mon plan d'aménagement forestier.

X \_\_\_\_\_  
Signature du propriétaire ou du représentant autorisé

\_\_\_\_\_ Date

J'ai élaboré un plan d'aménagement forestier pour la propriété ci-haut mentionnée appartenant à \_\_\_\_\_  
Ce plan est valide jusqu'au **2029-06-13** inclusivement.

Je certifie que ce plan d'aménagement est conforme au règlement de l'Agence forestière régionale.

\_\_\_\_\_ Permis de l'OIFQ

Amenagement Forestier Coopératif de Wolfe  
115, rue Principale, Ham-Nord, Québec G0P 1A0  
Tél.: 819-344-2232 Téléc: 819-344-2235  
www.afcw.ca

Ce plan d'aménagement forestier a été préparé par: **S. Darveau tech.f.**



Aménagement  
forestier  
coopératif  
de Wolfe

COUPON RETOUR POUR ACQUÉREUR DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE, QUI SOUHAITE OBTENIR SON STATUT DE PRODUCTEUR FORESTIER (À JOINDRE À VOTRE DEMANDE DE STATUT) POUR LA PROPRIÉTÉ SUIVANTE:

Municipalité Cadastre Rang Lot(s) Zonage Superficie forestière Superficie totale

Numéro de producteur forestier du vendeur: \_\_\_\_\_

Je reconnais avoir pris connaissance du plan d'aménagement forestier et je partage ses objectifs.

\_\_\_\_\_ Signature de l'acquéreur ou de son représentant Date

COPIE À RETOURNER

Numéro de producteur forestier: 000000026227

Numéro de la propriété: 01

## ANNEXE 1



Aménagement  
forestier  
coopératif  
de Wolfe

## ÉLÉMENTS SENSIBLES

Suite à notre visite sur le terrain, nous désirons soumettre à votre attention les éléments à conserver ou à protéger sur votre propriété.  
Les éléments dont il faut tenir compte sont:

Forêt présentant des problèmes de compétition, de régénération, de susceptibilité aux insectes, aux maladies ou au chablis. Peuplement(s) à surveiller: \_\_\_\_\_

Sol mal drainé (de catégorie 5 sur la carte éco-forestière). Peuplement(s): \_\_\_\_\_

Terrain avec forte pente (supérieure à 40% ou classe F sur carte éco-forestière) Peuplement(s): \_\_\_\_\_

Cours d'eau ou lac identifiable sur carte forestière 1:20,000. *Peuplement #18*

Habitat de cerf de Virginie désigné par le Ministère Environnement et Faune. Peuplement(s): \_\_\_\_\_

Marais ou étang d'au moins 5 hectares, identifiable sur carte forestière.

Autres habitats fauniques essentiels ou espèces menacées ou vulnérables désignés au Ministère Environnement et Faune. Préciser: *Ravage Cerf de Virginie (Northeast) Peuplement #1 à 11*

Aménagements récréatifs (sentiers de randonnée, sentier de motoneige et de VTT, circuit de canot, habitation ou autres). Préciser: \_\_\_\_\_

Zone agricole.

Contraintes municipales particulières (périmètre d'urbanisation, site d'intérêt public, route numérotée, secteur instable, plaine inondable ou autres). Préciser: \_\_\_\_\_

Autres: \_\_\_\_\_

Il n'y a aucun élément sensible de répertorié

## RÈGLEMENTATION MUNICIPALE:

Avant de réaliser tout travail recommandé ou décrit dans ce document, le propriétaire doit consulter la réglementation municipale ou les règlements de votre Municipalité Régionale de Comté (MRC).

## Fiche technique



NO PRODUCTEUR : 000000026227

PROPRIÉTÉ NO : 01

NUMÉRO	APPELLATION	% RÉG. RÉS.	% RÉG. FEU.	BROUSSAILLE (% COUV.)	SURF. TERRIÈRE (m <sup>2</sup> / ha.)	TRAVAUX/REMARQUES	SUPERFICIE / ANNÉE
001	M-cp C 11 30\ C 5 10	30	5	75	0	Coupe protection régénération et sols	2 AF-19
002	PeS(F)t C 11 30\ A 5 10	65	5	0	0	Coupe de succession BC 0968	3.4 AF-19
002	PeS(F)t C 11 30\ A 5 10	65	5	0	0	Eclaircie précom. résineux CE 0862	3 AF-22
003	Aul B 2 20	0	10	80	0	Examiner de nouveau dans 10 ans.	3 AF-29
004	S A 14 40	25	5	0	0	Coupe protection régénération et sols	1.5 AF-19
005	R A 11 40	20	0	0	0	Coupe protection régénération et sols	1.5 AF-19
006	Aul(R) D 5/ 30\ A 2 20	0	10	90	0	Examiner de nouveau dans 10 ans.	0.4 AF-29
007	Rreg ct C 2 5	35	10	75	0	Nouvel examen dans 5 ans.	4.5 AF-24
008	C(S)-cp C 11 40	10	5	20	0	Coupe d'assainissement E 0981	3 AF-19
009	M-ct C 5/ 10	35	45	85	0	Dégagement régénération naturelle	1.8 AF-18

## Fiche technique



NO PRODUCTEUR : 000000026227

PROPRIÉTÉ NO : 01

NUMÉRO	APPELLATION	% RÉG. RÉS.	% RÉG. FEU.	BROUSSAILLE (% COUV.)	SURF. TERRIÈRE (m2 / ha.)	TRAVAUX/REMARQUES	SUPERFICIE / ANNÉE
	A 2						
010	S(C) A 11 30	30	5	0	0	Éc comm. peup nat mart. 2000 + 1ere C 0909	0.9 AF-19
011	C(C) A 14 50	10	0	5	0	Coupe d'assainissement E 0981	1.3 AF-19
012	fr (h) D 2 5	0	0	5	0	Plant. man. rés. rac. nues conv. BC 0626	0.4 AF-20
013	Rés.	0	0	0	0	Examiner de nouveau dans 10 ans.	0.5 AF-29
014	R-cp C 11 40	10	30	80	0	Coupe protection régénération et sols	6.3 AF-19
014	R-cp C 11 40	10	30	80	0	Hersage forestier E 0512	6.3 AF-20
014	R-cp C 11 40	10	30	80	0	Plant. man. résin. rac. nues: PFD BC 0628	6.3 AF-21
015	EpN A 2 5	0	25	80	0	1er ou 2e dég mec ou man + de 1m B 0715	2 AF-19
016	A	0	0	0	0	Examiner de nouveau dans 10 ans.	5.5 AF-29

NO PRODUCTEUR : 000000026227

PROPRIÉTÉ NO : 01

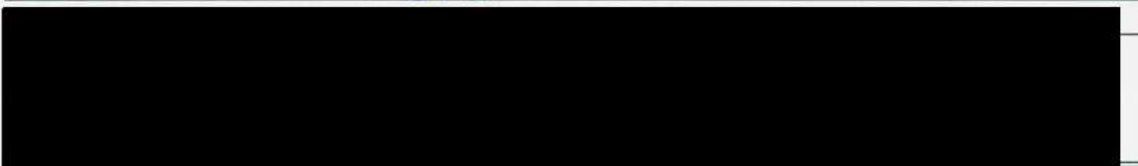
## Fiche technique



Aménagement  
forestier  
coopératif  
de Wolfe

NUMÉRO	APPELLATION	% RÉG. RÉS.	% RÉG. FEU.	BROUSSAILLE (% COUV.)	SURF. TERRIÈRE (m <sup>2</sup> / ha.)	TRAVAUX/REMARQUES	SUPERFICIE / ANNÉE
017	PMIXTE C 8 30	10	25	40	0	Coupe de récupération totale	8.5 AF-19
017	PMIXTE C 8 30	10	25	40	0	Hersage forestier double passage	8.5 AF-20
017	PMIXTE C 8 30	10	25	40	0	Plantation man. racines nues PFD résineux	8.5 AF-21
018	Aul A 5 20	0	0	100	0	Examiner de nouveau dans 10 ans.	1.8 AF-29

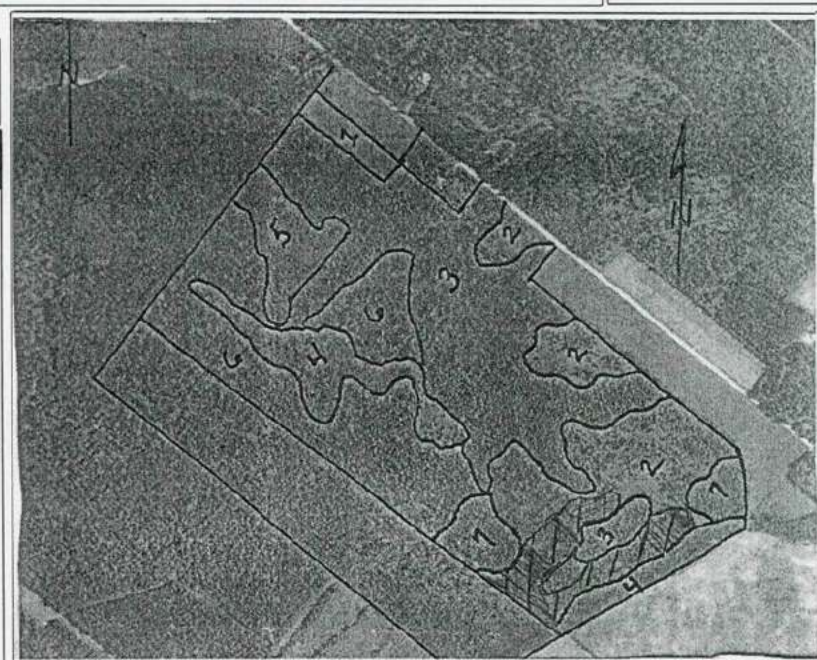
00357



<b>Localisation</b>		<b>Identification de la parcelle</b>	
Unité de gestion (MRN) 513	Région écologique:	Code unité d'évaluation: 0472-50-7575	No. 004
Tenure: 201	Cadastré: code 2726 nom WOTTON		Superficie: 2 ha/km
Municipalité: code 40017 nom WOTTON (CT)		Rang: code 15 nom: B	Propriété: 01
Lot(s):no 8A.1 no no no no			

**Photo**

Photo: Échelle:  
Feuillet: Altitude:



**Qualité des autres travaux ou succès de l'intervention**

- Surface terrière résiduelle:  
Rés. m2/ha Feuil. m2/ha
- Diamètre couronnes de lumière: m
- Tiges choisies: Rés.: tiges/ha  
Feuil.: tiges/ha
- Qualité des tiges conservées:
- Blessures aux arbres:
- Chemin de débardage:  
largeur espacement m
- Volume marchand abandonné:
- Nombre de tiges marchandes:  
non abattues tiges/ha Vol.: m3/ha
- Nombre de tiges non marchandes:  
non abattues tiges/ha
- Végétation éliminée:  
herbacée ligneuse
- Efficacité du traitement: 95 %
- Andains:  
13. Largeur: A) bandes coupées  
B) bandes non coupées
- Disposition des déchets de coupe:
- Nombre de microsites à l'hectare:
- Distance entre les fossés:  
17. Profondeur des fossés: principaux m secondaires
- Bassins de sédimentation:
- Équipement utilisé: Plantoir
- État des fossés:  
État des ponceaux:
- Surface de roulement: largeur m emprise
- Prélèvement réel total (S.T.): %
- Volume récolté dans les interbandes: %
- Produit appliqué:
- Quantité à l'hectare:
- Date du traitement: 2010-06-09
- No. de prescription d'origine: 05513G3090028
- Respect des bandes de protection: oui
- Uniformité de l'épandage:
- Fertilisant fabriqué par:
- Travaux réalisés par: C:conseiller

**Renseignements sur la plantation**

Essence	Plants	Age	Provenance	Pépinière	Type	Densité	Espacement	Stock
EPN	4628		GP35EPN08	GP	RS	2150	2.0x2.2	8R
Total: 4628								

Objectif de reboisement: 1-Matière ligneuse Date: 2010-06-09  
Qualité: 95% Qualité du site Acceptable Végétation compétitrice: Plant dégag  
Superficie reboisée: 2.3 ha

**TRAITEMENT**

Code de production	Code de travaux	Nb. d'unités ha/km <sup>1000pl</sup>	Taux	Sous-Total	Réduction %	\$ Sup.	Total demandé
0638	PMARR	4.628	400	1 851.20	0	0	1 851.20

**Autres critères d'appréciation**

EXPLICATION, REMARQUES ET RECOMMANDATIONS

Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription oui

Facturation finale.

Numéro du plan d'aménagement forestier de la propriété concernée 05513030605800703

**ATTESTATION DE L'INGÉNIEUR FORESTIER**

J'atteste que tous les travaux ont été effectués adéquatement, c'est-à-dire, conformément aux règles connues et éprouvées de la sylviculture et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instructions techniques de l'agence régionale. J'atteste aussi que les travaux ont été effectués en respect et selon les modalités d'intervention prévus au PPMV de l'Agence.

Les travaux ci-haut décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante:

Rapport d'exécution préparé par: David Bedard, tech.f.  
Date: 2010-08-09

Ing.f. Jonathan Grandmont, ing.f.  
Date: 2010-08-31

**RÉSERVÉ A L'AGENCE**

Les travaux réalisés sont conformes en tout  ou en partie  aux instructions de l'agence régionale et je recommande le paiement d'une aide financière de \$ \_\_\_\_\_

Commentaires et raisons du refus ou de la modification si requis.

Signature du représentant de l'agence

Date:

05513G3090028 1008 2





### Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu

Je, soussigné(e), personnellement ou à titre de représentant(e) dûment mandaté(e) et autorisé(e) à cette fin :

**ACCEPTÉ** que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété dans le cadre du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de l'Agence;

**DÉCLARE** détenir un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur les forêts;

**M'ENGAGE** à obtenir de la municipalité, le case échéant, les autorisations et certificats nécessaires;

**M'ENGAGE** à respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette participation financière a été accordée au bénéficiaire du Programme;

**M'ENGAGE** à préserver les travaux effectués et à ne pas détruire ni permettre que soient détruits partiellement ou totalement les travaux ainsi réalisés et ce pendant une période de **vingt-cinq (25) ans** suivant l'octroi de l'aide financière pour les travaux liés au reboisement, notamment la préparation de terrain, ledit reboisement, l'entretien de la plantation et le regarni ou, par ailleurs, pendant une période de **dix (10) ans** pour les autres travaux suivant l'octroi de telle aide financière. **NOTE:** La période de protection des travaux d'établissement d'une plantation (préparation de terrain, mise en terre, entretien) débute au moment de la réalisation du premier travail (ex : préparation de terrain) pour se terminer 25 ans plus tard. Dans le cas d'une prescription d'un entretien de plantation (dégagement ou regarni), si ladite plantation a été prescrite avec un engagement de cinq (5) ans, la période de protection de l'entretien est de cinq (5) ans.

**RECONNAIS** avoir pris connaissance du contenu de la section adjacente « Demande de participation financière » ;

**ACCEPTÉ** de permettre l'accès à ma propriété aux employés et représentants de l'Agence dans le cadre des activités de vérification ;

**M'ENGAGE** dans l'éventualité de l'aliénation, par vente ou autre mode de transfert de propriété, quant à la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'acquéreur des obligations stipulées au présent document, à obtenir son consentement écrit de les respecter et de transmettre à l'Agence dans les dix (10) jours suivant telle aliénation copie conforme de cet engagement de l'acquéreur ;

#### **CLAUSE PÉNALE**

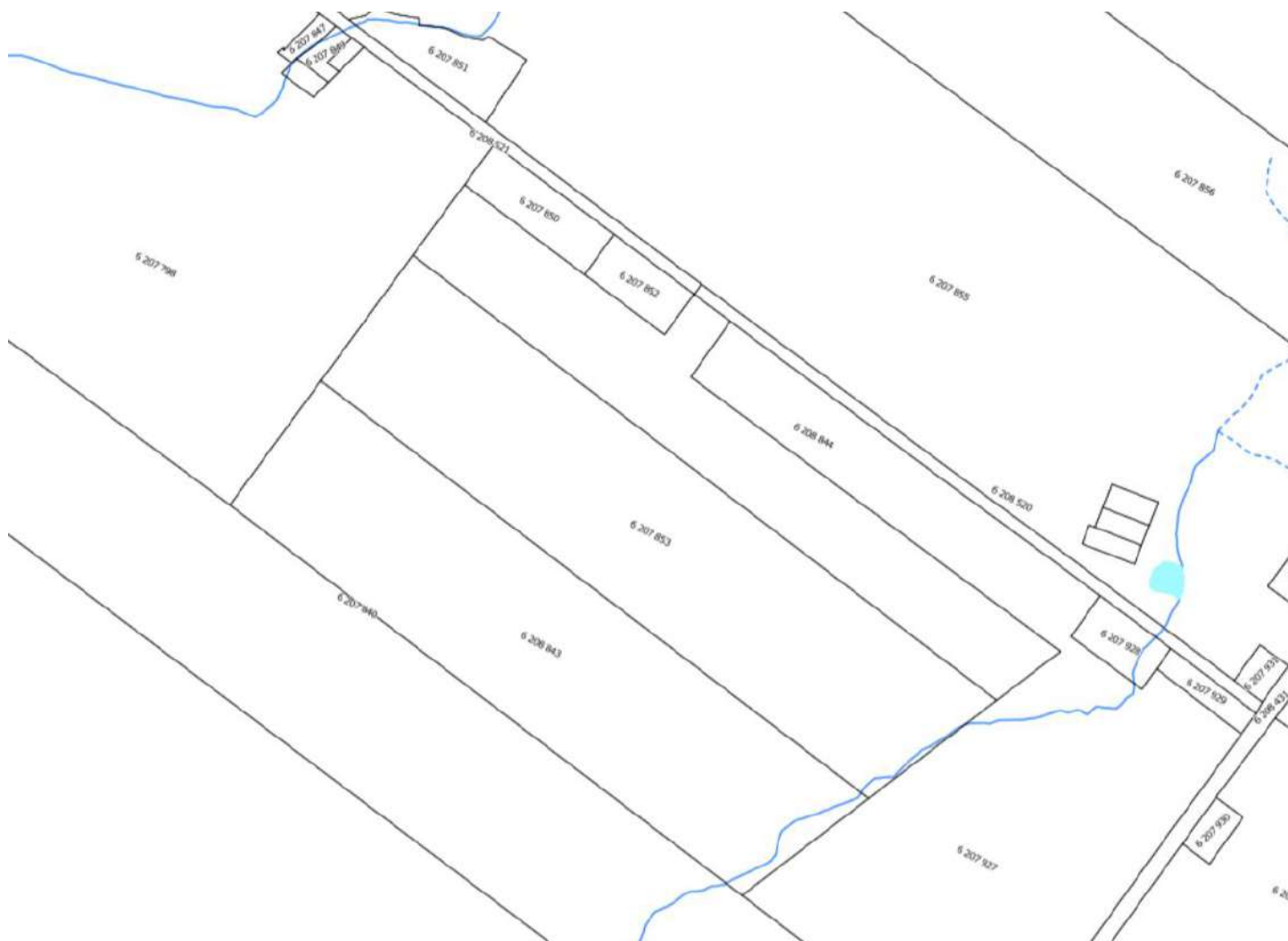
Dans l'éventualité du non-respect de ce qui est stipulé ci-avant, à savoir, advenant la destruction totale ou partielle des travaux ainsi réalisés avant l'expiration de la date de vingt-cinq (25) ans ou de dix (10) ans selon le cas ou advenant que les informations que j'ai fournies dans le cadre de l'obtention de cette aide se révèlent inexactes ou advenant l'omission de transmettre à l'Agence l'engagement écrit de l'acquéreur, je m'engage et reconnais devoir payer sur demande à l'Agence par anticipation des dommages et intérêts équivalents au montant de l'aide financière en proportion et correspondant à la superficie détruite qui m'aura été versée pour la réalisation des travaux de mise en valeur de la superficie foncière visée par ces travaux, la présente constituant une clause pénale.

Signé ce, 11 Mars à LE Pinet  
par: Marcin Boucher

# CPTAQ Cours d'eau

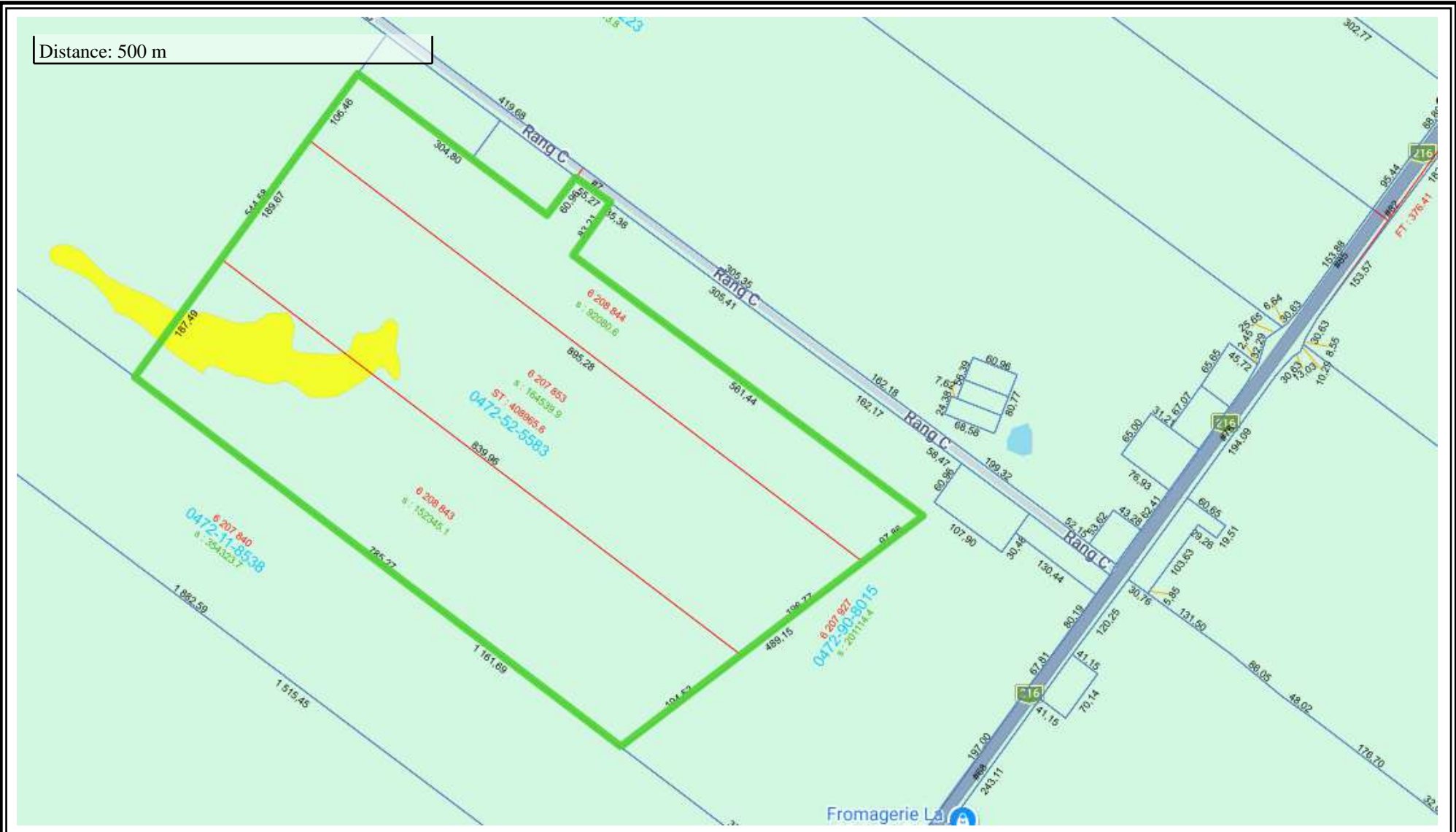
Adresse :  
7 Rang C, Wotton,  
JOA 1N0, QC

Lot(s) :  
6 207 853  
6 208 843  
6 208 844



## Aspects légaux :

1. Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives uniquement.
2. Cette matrice n'a aucune valeur légale et ne vous permet aucun droit de certification des limites cadastrales sur une propriété.
3. Source : <https://demeter.cptaq.gouv.qc.ca/>



**Wotton**  
 396 rue Mgr-L'Heureux  
 Wotton, QC  
 (819) 828-2112

**Administratif**

- ▭ Limite municipale
- ▭ Zone verte
- ▭ Limite administrative

**Unité de voisinage**

- ▭ Unité de voisinage

**Matrice graphique**

Projection: MTM Fuseau 7, Datum: SCRS NAD 83

**Unité d'évaluation**

- ▭ Unité d'évaluation
- ▭ Flèche de renvoi
- 10.25 Mesure de frontage
- 54.25 Superficie totale
- 1111-11-1111 Immatriculation
- #124 Numéro civique

**Cadastre**

- ▭ Lots
- ▭ Flèche de renvoi
- 10.25 Mes. de ligne de lot
- 54.25 Superficie de lot
- 2 222 222 Numéro de lot

**Hydrographie**

- ▭ Surfaceutique
- ▭ Linéaire

**évimbec**

Évaluateurs agréés

**Avis légal**

Les renseignements cartographiques demeurent la propriété exclusive de l'organisme municipal. Ils ne peuvent être utilisés que pour la consultation. L'organisme municipal se dégage de toute responsabilité quant à la fiabilité, à l'exactitude et à la mise à jour des données cartographiques. Les données cadastrales font l'objet d'une autorisation écrite du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune



Date de mise à jour: 2026-02-27





**Wotton**  
 396 rue Mgr-L'Heureux  
 Wotton, QC  
 (819) 828-2112

**Administratif**

- ▬ Limite municipale
- ▬ Zone verte
- ▬ Limite administrative

**Unité de voisinage**

- ▬ Unité de voisinage

**Matrice graphique**

Projection: MTM Fuseau 7, Datum: SCRS NAD 83

**Unité d'évaluation**

- ▬ Unité d'évaluation
- ▬ Flèche de renvoi
- 10.25 Mesure de frontage
- 54.25 Superficie totale
- 1111-11-1111 Immatriculation
- #124 Numéro civique

**Cadastre**

- ▬ Lots
- ▬ Flèche de renvoi
- 10.25 Mes. de ligne de lot
- 54.25 Superficie de lot
- 2 222 222 Numéro de lot

**Hydrographie**

- ▬ Surfaceutique
- ▬ Linéaire

**évimbec**

Évaluateurs agréés

**Avis légal**

Les renseignements cartographiques demeurent la propriété exclusive de l'organisme municipal. Ils ne peuvent être utilisés que pour la consultation. L'organisme municipal se dégage de toute responsabilité quant à la fiabilité, à l'exactitude et à la mise à jour des données cartographiques. Les données cadastrales font l'objet d'une autorisation écrite du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune



Date de mise à jour: 2026-02-27



# Milieu Humide

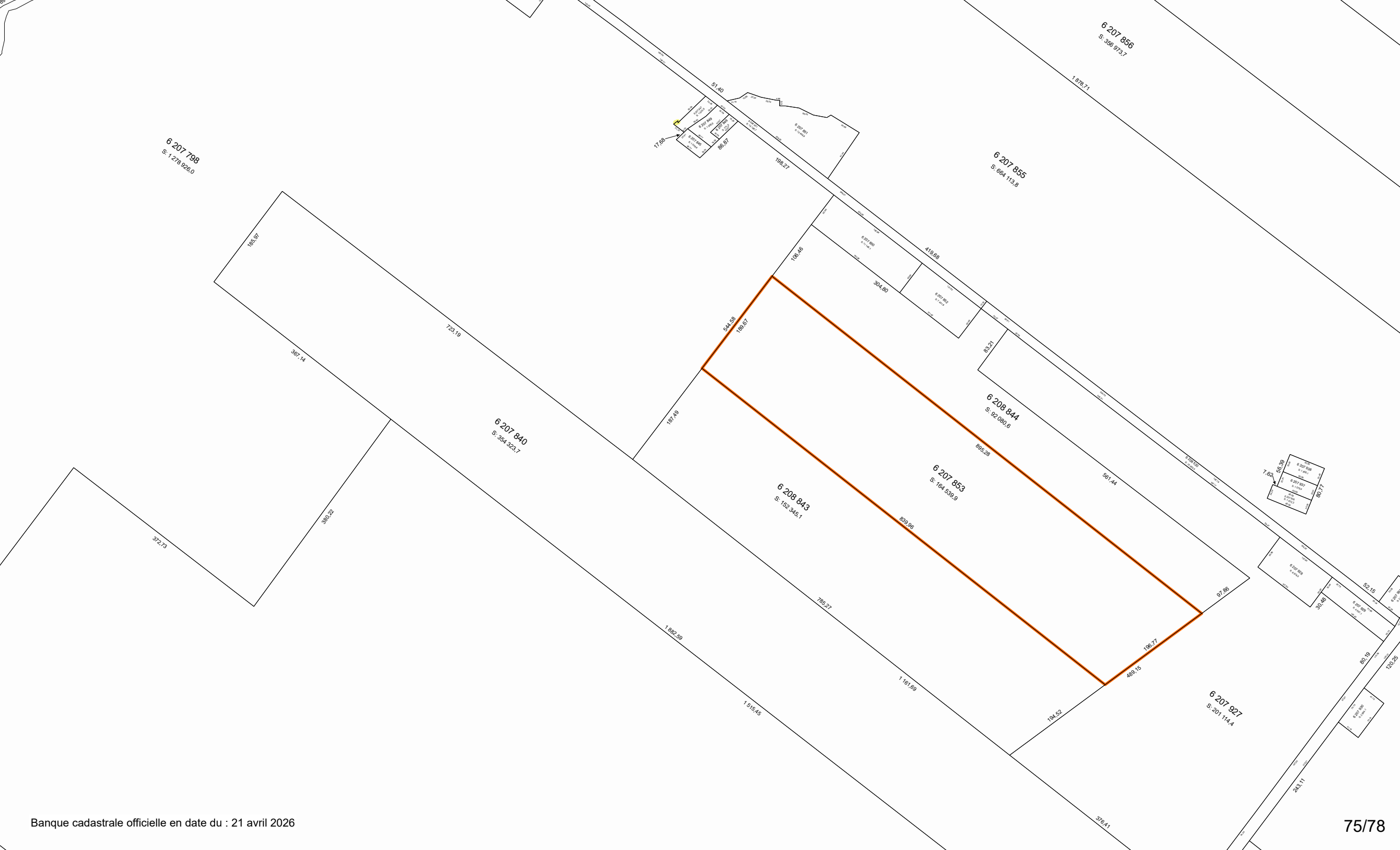
Adresse :  
7 Rang C, Wotton,  
JOA 1N0, QC

Lot(s) :  
6 207 853  
6 208 843  
6 208 844



## Aspects légaux :

1. Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives uniquement.
2. Cette matrice n'a aucune valeur légale et ne vous permet aucun droit de certification des limites cadastrales sur une propriété.
3. Source : <https://www.canards.ca/endroits/quebec/cartographie-detaillee-des-milieus-humides-du-quebec/>



6-207 798  
S: 1 278 926,0

6-207 856  
S: 338 973,7

6-207 855  
S: 684 113,8

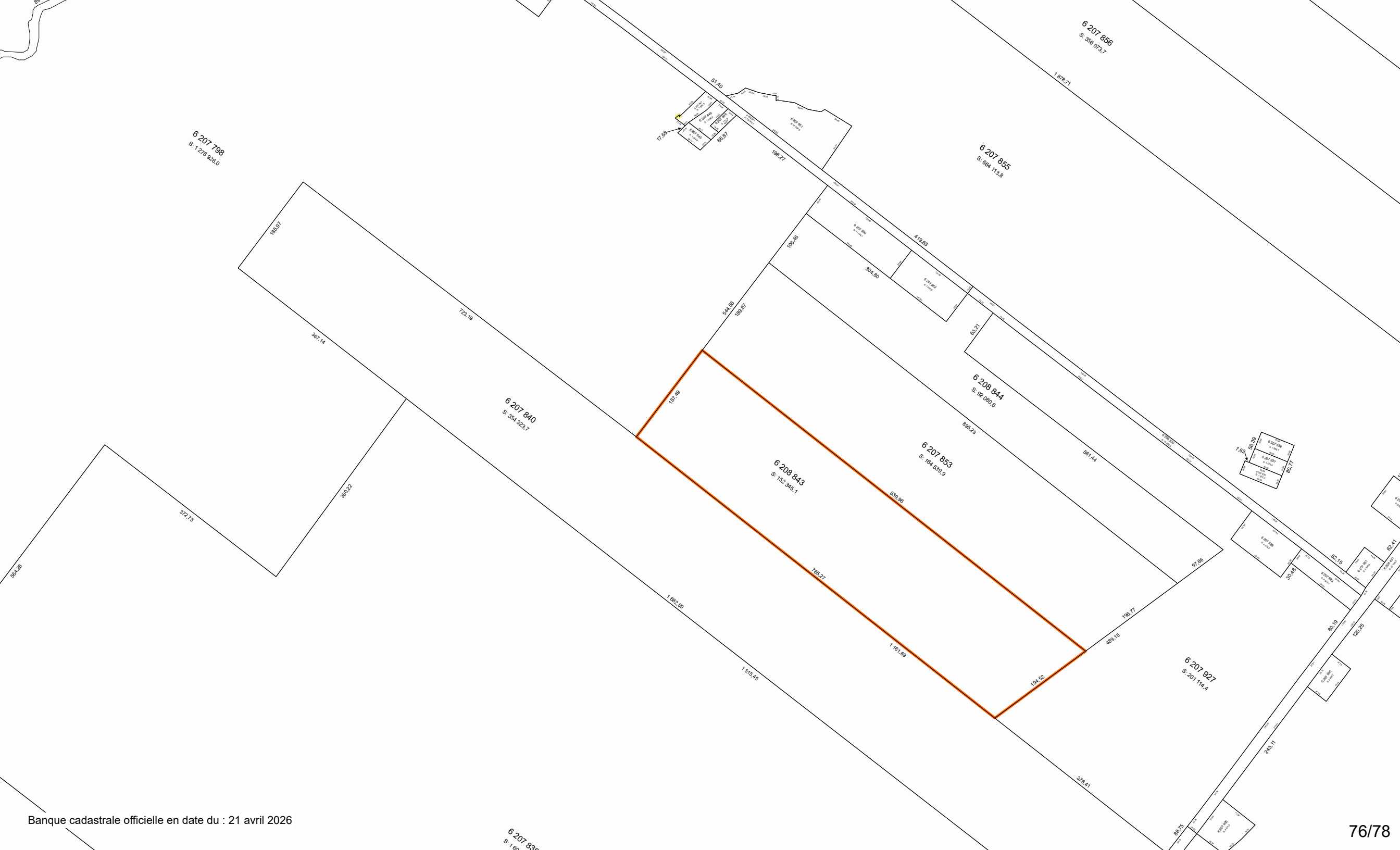
6-207 840  
S: 354 323,7

6-207 843  
S: 152 345,1

6-207 853  
S: 164 539,9

6-208 844  
S: 92 080,6

6-207 927  
S: 201 114,4



6 207 798  
S: 1 278 928,0

6 207 856  
S: 350 973,7

6 207 855  
S: 664 113,8

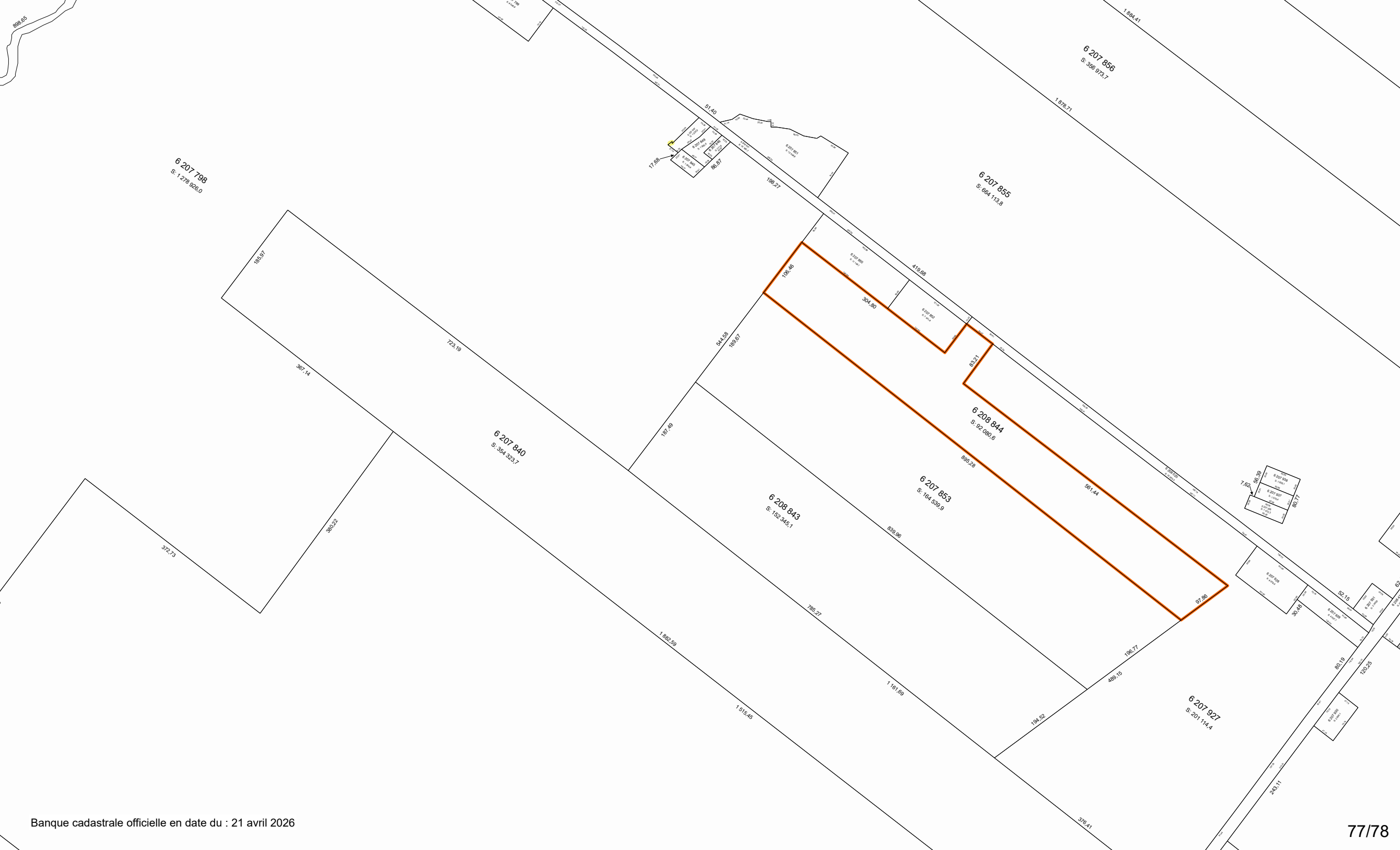
6 207 840  
S: 354 323,7

6 208 843  
S: 152 345,1

6 207 853  
S: 164 839,9

6 208 844  
S: 92 080,6

6 207 927  
S: 201 114,4



6 207 798  
S: 1 278 926,0

163,97  
387,14  
723,19

6 207 840  
S: 364 323,7

17,69  
51,40  
189,27  
86,97  
6 207 861  
S: 1 164,4

6 207 855  
S: 664 113,8

6 207 856  
S: 356 973,7

6 208 843  
S: 152 345,1

6 207 853  
S: 164 539,9

6 208 844  
S: 92 080,6

6 207 927  
S: 201 114,4

# CPTAQ

## Vue aérienne

Adresse :  
7 Rang C, Wotton,  
JOA 1N0, QC

Lot(s) :  
6 207 853  
6 208 843  
6 208 844



### Aspects légaux :

1. Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives uniquement.
2. Cette matrice n'a aucune valeur légale et ne vous permet aucun droit de certification des limites cadastrales sur une propriété.
3. Source : [https://geoegl.msp.gouv.qc.ca/igo/cptaq\\_demeter/](https://geoegl.msp.gouv.qc.ca/igo/cptaq_demeter/)